

02

AGRICULTURE ET PÊCHES

GESTION ET EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE

*PROGRAMME D'ÉTUDES
152.A0*

AGRICULTURE ET PÊCHES

GESTION ET EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE

PROGRAMME D'ÉTUDES
152.A0

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 – 99-1296

ISBN 2-550-35853-8

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2000

152.A0	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	2000
--------	--	------

Type de sanction : Diplôme d'études collégiales

Nombre d'unités : 90 1/3

Durée totale : 2 745 heures-contact

Formation générale : 660 heures-contact

Formation spécifique :

Voie de spécialisation A, productions animales : 2 085 heures-contact

Voie de spécialisation B, productions végétales : 2 085 heures-contact

Condition(s) particulière(s) d'admission : - aucune

REMERCIEMENTS

La production du présent programme a été possible grâce à de nombreux collaborateurs ou collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie plus particulièrement les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration de la composante de formation spécifique du programme d'études techniques.

Milieu du travail

Gilles Besner
Union des producteurs agricoles

Alain Boutin
Production porcine

Thérèse Charbonneau
Production bovine

Germain Désilets
Production laitière

Martin Dufresne
Production avicole

Léo Gauthier
Grandes cultures et céréales

Diane Ladouceur-Renaud
Production fruitière

François Paquet
Production de pommes de terre

Bernard Paquette
Représentant
Commission santé sécurité au travail

Hélène Varvaressos
Coordonnatrice
Comité sectoriel de la main-d'œuvre en
production agricole

Milieu de l'éducation

Pierre Bélanger
Collège Héritage

Claude Bourque
Cégep Lionel-Groulx

Michel Castonguay
Cégep Joliette-De Lanaudière

Josée Desranleau
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Judith Dubé
Cégep de Sherbrooke

Robert Fortin
Cégep d'Alma

Perry Fournier
Cégep de Matane

Luc Garon
Institut de technologie agro-alimentaire de
La Pocatière

Marcelle Parr
Commission scolaire Saint-Hyacinthe

Louis Poirier
Cégep de Matane

Serge Préfontaine
Cégep de Victoriaville

Carole Simon
Institut de technologie agro-alimentaire de
Saint-Hyacinthe

David Wees
Collège MacDonald

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Responsabilité du projet	Josée Roy Direction générale de la formation professionnelle et technique Ministère de l'Éducation
Coordination de la production	Denis Messier Enseignant Cégep de Lévis-Lauzon
Conception et rédaction	René Blanchet Enseignant Cégep de Lévis-Lauzon Nathalie Gagné Enseignante Cégep de Lévis-Lauzon Louis Gagnon Conseiller technique en élaboration de programmes Bertrand Rainville Enseignant Cégep de Lévis-Lauzon Chantale Tremblay Enseignante Cégep de Lévis-Lauzon
Conseil en élaboration de programme	Sous la responsabilité de la Direction des programmes de la Direction générale de la formation professionnelle et technique
Révision linguistique	Sous la responsabilité des Services linguistiques du Ministère
Éditique	Odile Béland Ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du programme	1
Vocabulaire	3
Première partie	
Buts du programme	7
Buts de la formation générale	11
Intentions éducatives en formation générale	15
Liste des objectifs du programme	17
Formation générale commune	17
Formation générale propre	17
Formation générale complémentaire	18
Formation spécifique	19
Harmonisation	21
Deuxième partie	
Objectifs et standards – formation générale commune.....	37
Objectifs et standards – formation générale propre.....	51
Objectifs et standards – formation générale complémentaire.....	59
Objectifs et standards – formation spécifique	73
013M Analyser les fonctions de travail (A et B).....	75
013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole (A et B).....	77
013P Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement (A et B)	79
013Q Analyser la dynamique d'une entreprise agricole (A et B)	81
013R Préparer les sols pour la culture (A et B)	83
013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture (A et B).....	85
013T Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage (A)	87
013U Dépister les ennemis des cultures (A et B)	89
013V Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage (A).....	91
013W Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage (A).....	93
013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre (A et B).....	95

013Y	Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire (A et B)	97
013Z	Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales (A et B)	99
0140	Appliquer les programmes propres à une production animale (A)	101
0141	Produire des cultures (A).....	105
0142	Planter différentes productions végétales (B).....	109
0143	Entretien différentes productions végétales (B)	111
0144	Récolter différentes productions végétales (B)	113
0145	Optimiser l'utilisation d'un parc de machinerie et d'équipement agricole (A et B).....	115
0146	Faire l'administration courante d'une entreprise agricole (A et B)	117
0147	Élaborer les programmes de production animale (A)	119
0148	Élaborer un plan agroenvironnemental de fertilisation (A et B)	121
0149	Élaborer un programme de cultures (A et B)	123
014A	Gérer l'organisation du travail d'une entreprise agricole (A et B)	125
014B	Planifier l'aménagement de bâtiments agricoles, d'une cour de ferme et d'un fonds de terre (A et B)	129
014C	Faire la mise en marché de produits ou de services d'une entreprise agricole (A et B)	131
014D	Élaborer le modèle de fonctionnement d'une entreprise agricole (A et B)	133
014E	Planifier le développement d'une entreprise agricole (A et B)	135

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action de la Direction générale de la formation professionnelle et technique. Il a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques qui exige, notamment, la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation.

Ce programme est défini par compétences, formulé par objectifs et par standards. Conçu selon une approche qui tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique, le programme servira de base à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation. De plus, le programme rend possible l'application de l'approche programme.

Le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 63 2/3 unités pour chacune des voies de spécialisation.

Le présent document comprend deux parties. La première partie présente une vue d'ensemble du programme. La seconde partie décrit les objectifs et les standards des composantes de formation générale et spécifique.

VOCABULAIRE

Programme

Ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques : ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socioaffectifs qui permet d'exercer, au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail, un rôle, une fonction, une tâche ou une activité (*Cadre technique d'élaboration de la partie ministérielle des programmes d'études techniques*, p.3).

Objectif

Compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de la situation de travail, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Il se compose d'un verbe d'action et d'un complément. L'énoncé de compétence doit être précis et univoque.

Pour la composante de formation générale, l'énoncé de la compétence est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à la compréhension de celle-ci. Ils précisent les grandes étapes d'exercice ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulé sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles. Ils se limitent à ce qui est nécessaire à la compréhension et à l'atteinte de la compétence.

Standard

Niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation d'exercice de la compétence, au seuil d'entrée sur le marché du travail. Le contexte de réalisation ne précise pas la situation d'apprentissage ou d'évaluation.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettront de juger de l'atteinte de chacun des éléments de la compétence et, par voie de conséquence, de la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences au seuil d'entrée sur le marché du travail. Les critères de performance ne sont pas l'instrument d'évaluation mais servent plutôt de référence à la production de celui-ci. Chaque élément de la compétence appelle au moins un critère de performance.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard. Pour que l'objectif soit atteint, tous les critères doivent être respectés.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les collègues ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer tout ou partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures-contact, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

PREMIÈRE PARTIE

BUTS DU PROGRAMME

Résultats recherchés

Le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* a pour but de former des personnes aptes à exploiter et à gérer une entreprise agricole, à titre de propriétaires ou de gérants.

Description de la profession

Les productrices et producteurs agricoles assument des responsabilités liées à l'exploitation et à la gestion d'une entreprise agricole en réalisant des tâches de planification du développement et du fonctionnement d'une entreprise, d'organisation des ressources, de direction, de production et d'évaluation des résultats dans un ou plusieurs domaines de production animale et/ou végétale.

Le secteur de la production agricole comprend des productions animales et des productions végétales. Le secteur animal couvre les productions suivantes : laitière, bovine, porcine, ovine et caprine, avicole (oeufs et volaille) et autres productions animales. Le secteur végétal couvre les productions horticoles en plein champ ou en culture abritée (fruits, légumes, plantes ornementales) et les grandes cultures (céréales, fourrages, plantes oléagineuses et autres productions végétales).

Les productrices et producteurs agricoles sont appelés à établir une étroite relation professionnelle avec les divers intervenants externes à l'entreprise tels les conseillers techniques, les conseillers financiers et les représentants d'organismes agricoles; ils sont aussi appelés à s'impliquer concrètement dans les divers dossiers en lien avec le milieu agricole : la protection du territoire agricole, l'environnement, la santé et sécurité, la sécurité du revenu, la mise en marché et autres.

L'évolution constante de la profession, c'est-à-dire la mondialisation des marchés, l'adaptation aux besoins croissants et diversifiés des consommatrices et des consommateurs, l'émergence de nouvelles techniques de production et la diversification de la production à la ferme exigent la formation de personnes compétentes et polyvalentes dans l'exercice de leurs fonctions. Aussi, le programme doit-il permettre d'acquérir ces capacités, notamment par l'acquisition de connaissances pratiques, de techniques de production et de gestion. À cet égard, il serait fortement souhaitable que les établissements de formation puissent permettre à leurs élèves d'approfondir plus d'une production, animale ou végétale et se référer, au besoin, les élèves qui s'intéressent à une production peu abordée chez eux.

Intentions éducatives

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la composante de formation spécifique du programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* vise à :

- rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre de réaliser correctement, avec des performances acceptables au seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la profession;
- favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par une connaissance du marché du travail en général ainsi que par une connaissance du contexte particulier de la profession choisie;
- favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;
- favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant notamment de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

Le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* permet également de réaliser les intentions éducatives des composantes commune, propre et complémentaire de la formation générale.

Finalement, le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* permet de concilier deux exigences de la formation, soit la polyvalence et la spécialisation. La polyvalence est assurée par le développement de compétences générales transférables à tout le domaine des productions animales ou végétales et par l'acquisition de compétences et d'habiletés dans les différents types de productions animales ou végétales, *i.e.* des compétences liées au sol, au génie rural, à la gestion et à la commercialisation. La spécialisation, nécessaire à une intégration au marché du travail, est assurée par l'acquisition de compétences particulières directement liées aux tâches propres à l'une ou l'autre des deux voies de spécialisation suivantes :

Productions animales (voie A)

Les diplômées et diplômés du programme ayant suivi cette voie de spécialisation ont les compétences nécessaires pour exécuter l'ensemble des tâches liées à une ou plusieurs productions animales. Ces tâches englobent la gestion de l'entreprise (fonctionnement et développement), la mise en marché des produits, l'utilisation et l'entretien de la machinerie et des bâtiments, la gestion du parc de machinerie, l'aménagement des bâtiments, la gestion des sols, l'ensemble des opérations de production animale et végétale, selon le cas, et l'élaboration des programmes de l'entreprise.

Productions végétales (voie B)

Les diplômées et diplômés du programme ayant suivi cette voie de spécialisation ont les compétences nécessaires pour exécuter l'ensemble des tâches liées à une ou plusieurs productions végétales. Ces tâches englobent la gestion de l'entreprise (fonctionnement et développement), la mise en marché des produits, l'utilisation et l'entretien de la machinerie et des bâtiments, la gestion du parc de machinerie, l'aménagement des bâtiments, la gestion des sols, l'ensemble des opérations de production végétale et l'élaboration des programmes de l'entreprise.

Ce programme a été conçu à partir des déterminants suivants :

- les besoins du marché du travail;
- certaines grandes tendances ayant des répercussions importantes sur le développement de l'agriculture québécoise, notamment la libéralisation des échanges commerciaux entre les pays, le désengagement de l'État, le développement durable, le droit de produire, l'évolution du modèle d'entreprise agricole, la modification des habitudes de consommation de la population, le transfert biotechnologique, l'automatisation et la naissance de nouveaux modèles de gestion;
- la description des fonctions de travail actualisées à partir de l'analyse de la situation de travail des productrices et producteurs agricoles gestionnaires de leur entreprise;
- les buts généraux de la formation technique au Québec;
- l'harmonisation entre le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* et les programmes d'études professionnelles suivants : *Production laitière*, *Production porcine*, *Production bovine* et *Production horticole*;
- l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les pesticides* et du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

Le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* a également été élaboré en fonction de l'application de l'article 22 du Règlement sur le régime des études collégiales relativement aux titulaires d'un diplôme d'études professionnelles en *Production laitière*, en *Production porcine*, en *Production bovine* et en *Production horticole*.

BUTS DE LA FORMATION GÉNÉRALE

L'enseignement collégial québécois fait suite au cycle de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et secondaire) qui assure l'acquisition des savoirs primordiaux. Il marque un changement de cap important en ce qui a trait au niveau culturel de la formation et oriente directement vers le marché du travail ou la formation universitaire. L'enseignement collégial répond aux besoins actuels de la formation technique ou préuniversitaire. Il assure un niveau de formation supérieure tout en préservant la polyvalence de l'étudiant ou de l'étudiante et la possibilité de passage entre les secteurs de la formation technique et de la formation préuniversitaire. Il garantit une cohérence interne et un équilibre de la formation.

Dans cette perspective, la formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

Le fonds culturel commun

La transmission du fonds culturel commun a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à :

- la maîtrise de la langue d'enseignement en tant qu'outil de communication et de pensée et la maîtrise des règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation;
- la capacité de communiquer en d'autres langues, au premier chef en anglais ou en français;
- une ouverture sur le monde et la diversité des cultures;
- la connaissance des richesses de l'héritage culturel par l'ouverture aux œuvres de civilisation;
- la capacité de se situer par rapport aux grands pôles de l'évolution de la pensée humaine;
- la capacité de développer une pensée réflexive autonome et critique;
- une éthique personnelle et sociale;
- une maîtrise des connaissances relatives au développement de son bien-être physique et intellectuel;
- la prise de conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé.

Les habiletés génériques

Les habiletés génériques que permet d'acquérir et de développer la formation générale sont les suivantes :

- conceptualisation, analyse et synthèse;
- cohérence du raisonnement;
- jugement critique;
- qualité de l'expression;
- application des savoirs à l'analyse de situations;
- application des savoirs à la détermination de l'action;
- maîtrise de méthodes de travail;
- retour réflexif sur les savoirs.

Les attitudes souhaitables

Les acquis culturels et les habiletés génériques concourent à l'adoption et au développement des attitudes suivantes :

- autonomie;
- sens critique;
- conscience de ses responsabilités envers soi et les autres;
- ouverture d'esprit;
- créativité;
- ouverture sur le monde.

Ces finalités s'appliquent aux trois composantes de la formation générale, soit :

- la formation commune qui est similaire pour tous les programmes. Elle totalise 16 2/3 unités réparties comme suit :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 1/3 unités;
 - philosophie ou *Humanities* : 4 1/3 unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités;
- la formation propre qui permet d'introduire des tâches ou des situations d'apprentissage qui favorisent leur réinvestissement dans la composante de formation spécifique au programme. Elle totalise 6 unités réparties comme suit :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *Humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités;
- la formation complémentaire qui permet à l'étudiant ou à l'étudiante de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique à son programme. Elle totalise 4 unités et comprend des éléments de formation parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique.

La formation générale et la formation spécifique contribuent mutuellement à la formation de l'étudiant et de l'étudiante. En ce sens, les savoirs et les habiletés transmis par une composante du programme doivent être valorisés et, dans la mesure du possible, réinvestis dans l'autre composante.

Dans le respect des finalités posées, des disciplines visées et des devis ministériels, chaque établissement doit actualiser la formation générale dans des activités d'apprentissage qui assurent une cohérence dans son projet éducatif.

Les objectifs et les standards des ensembles de formation générale sont élaborés selon les prescriptions du *Règlement sur le régime des études collégiales* (L.R.Q. , c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11, version révisée 1998).

INTENTIONS ÉDUCATIVES EN FORMATION GÉNÉRALE

Les intentions éducatives précisent la contribution de chaque domaine d'études de la formation générale commune, propre et complémentaire en vue de l'atteinte des buts de la formation générale. Pour ce qui est de la formation commune et propre, les intentions éducatives comprennent : un énoncé général du rôle de chaque domaine d'études; les principes qui sous-tendent ce rôle; la contribution de chaque domaine, sous forme de résultats attendus, à l'atteinte des buts de la formation générale en fonction des connaissances, des habiletés et des attitudes; une explication de la séquence des objectifs et des standards.

Le texte de ces intentions éducatives se trouve à la fin du présent document.

LISTE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

(16 2/3 unités)

- 0001 Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.
- 0002 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.
- 0003 Apprécier des textes de la littérature québécoise.
- 00B1 Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.
- 000E Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 0015 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- ou
- 0007 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- ou
- 0008 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- ou
- 0009 Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.
- 0064 Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.
- 0065 Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.
- 0066 Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

(6 unités)

- 000K Produire différents types de discours oraux et écrits.
- 000T Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.
- 0016 Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000M Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000N Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000P Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

(4 unités)

- 000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
- 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
- 000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
- 000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
- 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
- 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
- 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
- 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
- 0012 Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
- 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
- 0014 Réaliser une production artistique.

FORMATION SPÉCIFIQUE

(63 2/3 unités)

- 013M Analyser les fonctions de travail (A et B).
- 013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole (A et B).
- 013P Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement (A et B).
- 013Q Analyser la dynamique d'une entreprise agricole (A et B).
- 013R Préparer les sols pour la culture (A et B).
- 013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture (A et B).
- 013T Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage (A).
- 013U Dépister les ennemis des cultures (A et B).
- 013V Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage (A).
- 013W Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage (A).
- 013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre (A et B).
- 013Y Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire (A et B).
- 013Z Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales (A et B).
- 0140 Appliquer les programmes propres à une production animale (A).
- 0141 Produire des cultures (A).
- 0142 Planter différentes productions végétales (B).
- 0143 Entretenir différentes productions végétales (B).
- 0144 Récolter différentes productions végétales (B).
- 0145 Optimiser l'utilisation d'un parc de machinerie et d'équipement agricole (A et B).
- 0146 Faire l'administration courante d'une entreprise agricole (A et B).
- 0147 Élaborer les programmes de production animale (A).
- 0148 Élaborer un plan agroenvironnemental de fertilisation (A et B).
- 0149 Élaborer un programme de cultures (A et B).
- 014A Gérer l'organisation du travail d'une entreprise agricole (A et B).
- 014B Planifier l'aménagement de bâtiments agricoles, d'une cour de ferme et d'un fonds de terre (A et B).
- 014C Faire la mise en marché de produits ou de services d'une entreprise agricole (A et B).
- 014D Élaborer le modèle de fonctionnement d'une entreprise agricole (A et B).
- 014E Planifier le développement d'une entreprise agricole (A et B).

HARMONISATION

L'harmonisation des programmes du domaine de la production agricole a été réalisée dans une perspective de cheminement de carrière. En conséquence, le programme *Gestion et exploitation d'entreprise agricole* (DEC 152.A0) au niveau collégial est conçu en harmonisation avec les programmes professionnels *Production laitière* (DEP 5167), *Production de bovins de boucherie* (DEP 5168), *Production porcine* (5171) et *Production horticole* (DEP 5210).

HARMONISATION AVEC LE PROGRAMME *PRODUCTION LAITIÈRE* (DEP 5167)

1. Du secondaire vers le collégial

L'élève ayant réussi des compétences du programme *Production laitière* au niveau secondaire pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes dans la voie de spécialisation *Productions animales* si elle ou il poursuit ses études au niveau collégial.

DE	VERS
<i>Production laitière</i> (DEP)	<i>Productions animales</i> (GEEA)
221012 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	013M Analyser les fonctions de travail
221023 Établir des relations entre les pratiques agricoles, l'environnement, la santé et la sécurité	013P Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement
221056 Organiser les données techniques propres aux registres d'une entreprise	013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole
221064 Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie animales	013T Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage
221073 Effectuer la traite des vaches et contrôler la qualité du lait et 221084 Appliquer les soins d'hygiène et de santé aux bovins laitiers et 221113 Appliquer un programme de reproduction et d'amélioration des bovins laitiers et 221123 Appliquer un programme d'alimentation aux bovins laitiers	0140 Appliquer les programmes propres à une production animale
221093 Appliquer des notions de génétique et de reproduction animale	013V Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage

DE	VERS
<i>Production laitière (DEP)</i>	<i>Productions animales (GEEA)</i>
221103 Appliquer des notions d'alimentation animale	013W Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage
221134 Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie végétales	013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture
221142 Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire	013Y Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire
221154 Préparer le sol	013R Préparer les sols pour la culture
221174 Appliquer des notions de fertilisation et d'amendement	013Z Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturelles
221183 Planter une culture et 221202 Entretenir une culture et 221163 Récolter, conditionner et entreposer des productions végétales	0141 Produire des cultures
221192 Dépister les ennemis des cultures	013U Dépister les ennemis des cultures
221224 Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage et de la machinerie et 221234 Effectuer l'entretien périodique des tracteurs et 221243 Effectuer l'entretien régulier des bâtiments	013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre

2. Du collégial vers le secondaire

L'élève ayant réussi des compétences au niveau collégial dans la voie de spécialisation *Productions animales* pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes du programme *Production laitière* si elle ou il poursuit ses études au niveau secondaire.

DE	VERS
<i>Productions animales</i> (GEEA)	<i>Production laitière</i> (DEP)
013M Analyser les fonctions de travail	221012 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole	221056 Organiser les données techniques propres aux registres d'une entreprise
013P Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement	221023 Établir des relations entre les pratiques agricoles, l'environnement, la santé et la sécurité
013R Préparer les sols pour la culture	221154 Préparer le sol
013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture	221134 Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie végétales
013T Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage	221064 Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie animales
013U Dépister les ennemis des cultures	221192 Dépister les ennemis des cultures
013V Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage	221093 Appliquer des notions de génétique et de reproduction animale
013W Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage	221103 Appliquer des notions d'alimentation animale
013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre	221224 Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage et de la machinerie
	et 221234 Effectuer l'entretien périodique des tracteurs
	et 221243 Effectuer l'entretien régulier des bâtiments
013Y Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire	221142 Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire
013Z Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales	221174 Appliquer des notions de fertilisation et d'amendement

DE		VERS	
<i>Productions animales (GEEA)</i>		<i>Production laitière (DEP)</i>	
0140	Appliquer les programmes propres à une production animale	221073	Effectuer la traite des vaches et contrôler la qualité du lait
		et	
		221084	Appliquer les soins d'hygiène et de santé aux bovins laitiers
		et	
		221113	Appliquer un programme de reproduction et d'amélioration de bovins laitiers
		et	
		221123	Appliquer un programme d'alimentation aux bovins laitiers
0141	Produire des cultures	221183	Implanter une culture
		et	
		221202	Entretenir une culture
		et	
		221163	Récolter, conditionner et entreposer des productions végétales

HARMONISATION AVEC LE PROGRAMME *PRODUCTION DE BOVINS DE BOUCHERIE* (DEP 5168)

1. Du secondaire vers le collégial

L'élève ayant réussi des compétences du programme *Production de bovins de boucherie* au niveau secondaire pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes dans la voie de spécialisation *Productions animales* si elle ou il poursuit ses études au niveau collégial.

DE		VERS	
<i>Production de bovins de boucherie (DEP)</i>		<i>Productions animales (GEEA)</i>	
221012	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	013M	Analyser les fonctions de travail
221023	Établir des relations entre les pratiques agricoles, l'environnement, la santé et la sécurité	013P	Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement
221056	Organiser les données techniques propres aux registres d'une entreprise	013N	Organiser l'information propre à une entreprise agricole
221064	Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie animales	013T	Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage

DE	VERS
<i>Production de bovins de boucherie (DEP)</i>	<i>Productions animales (GEEA)</i>
222084 Appliquer les soins d'hygiène et de santé aux bovins de boucherie et 222113 Appliquer un programme de reproduction et d'amélioration de bovins de boucherie et 222123 Appliquer un programme d'alimentation aux bovins de boucherie et 222073 Gérer les parcs de triage, d'alimentation et les pâturages	0140 Appliquer les programmes propres à une production animale
221093 Appliquer des notions de génétique et de reproduction animale	013V Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage
221103 Appliquer des notions d'alimentation animale	013W Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage
221134 Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie végétales	013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture
221142 Utiliser les pesticides d'une façon rationnelle et sécuritaire	013Y Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire
221154 Préparer le sol	013R Préparer les sols pour la culture
221174 Appliquer des notions de fertilisation et d'amendement	013Z Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturelles
221183 Planter une culture et 221202 Entretenir une culture et 221163 Récolter, conditionner et entreposer des productions végétales	0141 Produire des cultures
221192 Dépister les ennemis des cultures	013U Dépister les ennemis des cultures
221224 Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage et de la machinerie et 221234 Effectuer l'entretien périodique des tracteurs et 221243 Effectuer l'entretien régulier des bâtiments	013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre

2. Du collégial vers le secondaire

L'élève ayant réussi des compétences au niveau collégial dans la voie de spécialisation *Productions animales* pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes du programme *Production de bovins de boucherie* si elle ou il poursuit ses études au niveau secondaire.

DE	VERS
<i>Productions animales</i> (GEEA)	<i>Production de bovins de boucherie</i> (DEP)
013M Analyser les fonctions de travail	221012 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole	221056 Organiser les données techniques propres aux registres d'une entreprise
013P Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement	221023 Établir des relations entre les pratiques agricoles, l'environnement, la santé et la sécurité
013R Préparer les sols pour la culture	221154 Préparer le sol
013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture	221134 Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie végétales
013T Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage	221064 Appliquer des notions d'anatomie et de physiologie animales
013U Dépister les ennemis des cultures	221192 Dépister les ennemis des cultures
013V Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage	221093 Appliquer des notions de génétique et de reproduction animale
013W Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage	221103 Appliquer des notions d'alimentation animale
013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre	221224 Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage et de la machinerie et 221234 Effectuer l'entretien périodique des tracteurs et 221243 Effectuer l'entretien régulier des bâtiments
013Y Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire	221142 Utiliser les pesticides d'une façon rationnelle et sécuritaire
013Z Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales	221174 Appliquer des notions de fertilisation et d'amendement

DE	VERS
<i>Productions animales</i> (GEEA)	<i>Production de bovins de boucherie</i> (DEP)
0140 Appliquer les programmes propres à une production animale	222084 Appliquer les soins d'hygiène et de santé aux bovins de boucherie et 222113 Appliquer un programme de reproduction et d'amélioration des bovins de boucherie et 222123 Appliquer un programme d'alimentation aux bovins de boucherie et 222073 Gérer les parcs de triage, d'alimentation et les pâturages
0141 Produire des cultures	221183 Planter une culture et 221202 Entretenir une culture et 221163 Récolter, conditionner et entreposer des productions végétales

HARMONISATION AVEC LE PROGRAMME *PRODUCTION PORCINE* (DEP 5171)

1. Du secondaire vers le collégial

L'élève ayant réussi des compétences du programme *Production porcine* au niveau secondaire pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes dans la voie de spécialisation *Productions animales* si elle ou il poursuit ses études au niveau collégial.

DE	VERS
<i>Production porcine</i> (DEP)	<i>Productions animales</i> (GEEA)
221211 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	013M Analyser les fonctions de travail
221222 Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail et touchant l'environnement et 221421 Pratiquer une agriculture durable	013P Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement
221255 Organiser les données techniques d'une entreprise porcine	013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole
221264 Associer l'anatomie et la physiologie du porc à son élevage	013T Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage

DE	VERS
<i>Production porcine (DEP)</i>	<i>Productions animales (GEEA)</i>
221283 Exécuter des activités de régie du troupeau et 221288 Donner des soins et des traitements et 221307 Appliquer un programme de reproduction et 221323 Appliquer un programme d'alimentation	0140 Appliquer les programmes propres à une production animale
221293 Améliorer la qualité génétique d'un troupeau	013V Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage
221314 Associer la valeur nutritive des aliments aux besoins des porcs	013W Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage
221372 Appliquer un programme de fertilisation et d'amendement et 221382 Planter une culture et 221391 Entretenir une culture et 221403 Effectuer les récoltes	0141 Produire des cultures
21332 Effectuer l'entretien périodique des tracteurs et 221362 Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage et de la machinerie et 221414 Effectuer l'entretien des bâtiments et de l'équipement	013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre
221142 Utiliser les pesticides d'une façon rationnelle et sécuritaire	013Y Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire
221344 Préparer le sol	013R Préparer les sols pour la culture
221353 Associer l'anatomie et la physiologie végétales aux plantes cultivées	013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture

2. Du collégial vers le secondaire

L'élève ayant réussi des compétences au niveau collégial dans la voie de spécialisation *Productions animales* pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes du programme *Production porcine* si elle ou il poursuit ses études au niveau secondaire.

<i>Productions animales</i> (GEEA)	<i>Production porcine</i> (DEP)
013M Analyser les fonctions de travail	221211 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole	221255 Organiser les données techniques d'une entreprise porcine
013P Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement	221222 Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail et touchant l'environnement et 221421 Pratiquer une agriculture durable
013R Préparer les sols pour la culture	221344 Préparer le sol
013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture	221353 Associer l'anatomie et la physiologie végétales aux plantes cultivées
013T Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage	221264 Associer l'anatomie et la physiologie du porc à son élevage
013V Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage	221293 Améliorer la qualité génétique d'un troupeau
013W Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage	221314 Associer la valeur nutritive des aliments aux besoins des porcs
013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre	221332 Effectuer l'entretien périodique des tracteurs et 221362 Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage et de la machinerie et 221414 Effectuer l'entretien des bâtiments et de l'équipement
013Y Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire	221142 Utiliser les pesticides d'une façon rationnelle et sécuritaire

DE		VERS	
<i>Productions animales</i> (GEEA)		<i>Production porcine</i> (DEP)	
0140	Appliquer les programmes propres à une production animale	221283	Exécuter des activités de régie du troupeau
			et
		221288	Donner des soins et des traitements
			et
		221307	Appliquer un programme de reproduction
			et
		221323	Appliquer un programme d'alimentation
0141	Produire des cultures	221372	Appliquer un programme de fertilisation et d'amendement
			et
		221382	Planter une culture
			et
		221391	Entretenir une culture
			et
		221403	Effectuer les récoltes

HARMONISATION AVEC LE PROGRAMME *PRODUCTION HORTICOLE* (DEP 5210)

1. Du secondaire vers le collégial

L'élève ayant réussi des compétences du programme *Production horticole* au niveau secondaire pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes dans la voie de spécialisation *Productions végétales* si elle ou il poursuit ses études au niveau collégial.

DE		VERS	
<i>Production horticole</i> (DEP)		<i>Productions végétales</i> (GEEA)	
203311	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	013M	Analyser les fonctions de travail
203322	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail	013P	Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement
	et		
203353	Appliquer une agriculture durable		

DE	VERS
<i>Production horticole (DEP)</i>	<i>Productions végétales (GEEA)</i>
203344 Conduire des tracteurs et des chariots élevateurs et 203382 Effectuer une préparation primaire du sol et 203554 Préparer le sol pour l'implantation d'une culture	013R Préparer les sols pour la culture
203393 Effectuer l'entretien mineur des bâtiments et 203412 Lire et interpréter des plans et 203424 Effectuer l'entretien périodique et préventif des tracteurs et du chariot élevateur et 203434 Effectuer l'entretien préventif de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage	013X Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre
203444 Organiser les données techniques propres à une entreprise horticole	013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole
203453 Établir des relations entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur développement et 203464 Identifier des végétaux	013S Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture
203474 Identifier des anomalies de croissance, des principaux ravageurs, des symptômes de maladies et des adventices	013U Dépister les ennemis des cultures
203492 Utiliser des pesticides d'une façon rationnelle et sécuritaire à l'extérieur et 203501 Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire en cultures abritées	013Y Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire
203512 Optimiser l'utilisation de fertilisants	013Z Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales

DE	VERS
<i>Production horticole (DEP)</i>	<i>Productions végétales (GEEA)</i>
203522 Propager des plants par semis et 203534 Propager des plants mères et 203563 Planter une culture en serre et 203584 Planter une culture en champ	0142 Planter différentes productions végétales
203482 Optimiser des méthodes de prévention et de contrôle écologique et 203594 Effectuer l'entretien des plantes herbacées en serre et 203604 Effectuer l'entretien des plantes herbacées en champ et 203613 Effectuer l'entretien des plantes ligneuses en champ	0143 Entretien différentes productions végétales
203634 Récolter et conditionner des produits horticoles et 203372 Effectuer les travaux de fin de production	0144 Récolter différentes productions végétales

2. Du collégial vers le secondaire

L'élève ayant réussi des compétences au niveau collégial dans la voie de spécialisation *Productions animales* pourra se voir reconnaître les compétences correspondantes du programme *Production horticole* si elle ou il poursuit ses études au niveau secondaire.

DE	VERS
<i>Productions végétales (GEEA)</i>	<i>Production horticole (DEP)</i>
013M Analyser les fonctions de travail	203311 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
013N Organiser l'information propre à une entreprise agricole	203444 Organiser les données techniques propres à une entreprise horticole
013P Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement	203322 Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail et 203353 Appliquer une agriculture durable

DE		VERS	
<i>Productions végétales (GEEA)</i>		<i>Production horticole (DEP)</i>	
013R	Préparer les sols pour la culture	203344	Conduire des tracteurs et des chariots élévateurs et 203382 Effectuer une préparation primaire du sol et 203554 Préparer le sol pour l'implantation d'une culture
013S	Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture	203453	Établir des relations entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur développement et 203464 Identifier des végétaux
013U	Dépister les ennemis des cultures	203474	Identifier des anomalies de croissance, des principaux ravageurs, des symptômes de maladies et des adventices et 203482 Optimiser des méthodes de prévention et de contrôle écologique
013Y	Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire	203492	Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire à l'extérieur et 203501 Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire en cultures abritées
013Z	Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales	203512	Optimiser l'utilisation de fertilisants
013X	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre	203393	Effectuer l'entretien mineur des bâtiments et 203412 Lire et interpréter des plans et 203424 Effectuer l'entretien préventif du tracteur et du chariot élévateur et 203434 Effectuer l'entretien préventif de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage
0142	Planter différentes productions végétales	203522	Propager des plants par semis et 203534 Propager des plants mères et 203563 Planter une culture en serre et 203584 Planter une culture en champ

DE		VERS	
<i>Productions végétales (GEEA)</i>		<i>Production horticole (DEP)</i>	
0143	Entretenir différentes productions végétales	203594	Effectuer l'entretien des plantes herbacées en serre
		et	
		203604	Effectuer l'entretien des plantes herbacées en champ
0144	Récolter différentes productions végétales	et	
		203613	Effectuer l'entretien des plantes ligneuses en champ
		203634	Récolter et conditionner des produits horticoles
		et	
		203372	Effectuer les travaux de fin de production

DEUXIÈME PARTIE

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE**

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE		CODE : 0001
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.		
Éléments		
1 Reconnaître le propos du texte.	1.1 Formulation juste des éléments importants du propos du texte.	
2 Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	2.1 Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques.	
	2.2 Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.	
3 Choisir les éléments d'analyse.	3.1 Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.	
4 Élaborer un plan de rédaction.	4.1 Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction.	
	4.2 Pertinence et cohérence du plan.	
	4.3 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.	
5 Rédiger et réviser une analyse littéraire ou un commentaire composé ou une explication de texte.	5.1 Utilisation appropriée des éléments d'analyse.	
	5.2 Pertinence des exemples choisis.	
	5.3 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux.	
	5.4 Précision et richesse du vocabulaire.	
	5.5 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation.	
	5.6 Respect du registre de langue approprié.	
	5.7 Respect des règles de présentation d'une production écrite.	
	5.8 Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Français Pondération : 2-2-3 Nombre d'unités : 2 1/3		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE		CODE : 0002
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.		
Éléments	Critères de performance	
1 Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	1.1 Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.	
2 Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	2.1 Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.	
3 Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	3.1 Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.	
4 Élaborer un plan de dissertation.	4.1 Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation.	
	4.2 Pertinence et cohérence du plan.	
	4.3 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.	
5 Rédiger et réviser une dissertation explicative.	5.1 Respect des limites du sujet de la dissertation.	
	5.2 Développement approprié des idées.	
	5.3 Pertinence des exemples choisis.	
	5.4 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux.	
	5.5 Précision et richesse du vocabulaire.	
	5.6 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation.	
	5.7 Respect du registre de langue approprié.	
	5.8 Respect des règles de présentation d'une production écrite.	
	5.9 Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Français Pondération : 3-1-3 Nombre d'unités : 2 1/3		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE		CODE : 0003
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Apprécier des textes de la littérature québécoise. Éléments 1 Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise. 2 Comparer des textes. 3 Déterminer un point de vue critique. 4 Élaborer un plan de rédaction. 5 Rédiger et réviser une dissertation critique.		Critères de performance 1.1 Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise. 2.1 Choix pertinent des critères de comparaison. 2.2 Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires. 3.1 Pertinence du point de vue critique. 4.1 Pertinence et cohérence du plan. 4.2 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion. 5.1 Respect des limites du sujet de la dissertation. 5.2 Emploi d'arguments appropriés. 5.3 Justification du point de vue critique. 5.4 Pertinence des exemples choisis. 5.5 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. 5.6 Précision et richesse du vocabulaire. 5.7 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.8 Respect du registre de langue approprié. 5.9 Respect des règles de présentation d'une production écrite. 5.10 Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Français Pondération : 3-1-4 Nombre d'unités : 2 2/3		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : PHILOSOPHIE		CODE : 00B1
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.		
Éléments 1 Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité. 2 Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions. 3 Produire une argumentation sur une question philosophique.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. 1.2 Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. 1.3 Présentation de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution. 2.1 Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. 2.2 Référence au contexte sociohistorique de la contribution. 2.3 Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution. 3.1 Élaboration d'une problématique philosophique sur une question : énoncé de la question, définition des concepts clés, présentation des aspects philosophiques du problème et des enjeux, référence à un ou des philosophes. 3.2 Formulation d'une thèse et présentation d'arguments, d'objections et de réfutations. 3.3 Respect des règles de l'argumentation. 3.4 Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Philosophie Pondération : 3-1-3 Nombre d'unités : 2 1/3		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : PHILOSOPHIE		CODE : 000E
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain. Éléments 1 Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain. 2 Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants. 3 Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.		Critères de performance 1.1 Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. 1.2 Usage approprié des concepts clés. 2.1 Exposition de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence de ces conceptions. 2.2 Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent. 3.1 Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. 3.2 Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions examinées. 3.3 Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. 3.4 Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Philosophie Pondération : 3-0-3 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE SECONDE (NIVEAU I)		CODE : 0015
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Comprendre et exprimer des messages simples en anglais. Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral simple. 2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. 3 S'exprimer oralement. 4 Rédiger un texte.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots. 3.1 Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. 3.2 Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. 3.3 Échanges d'idées pertinents. 3.4 Prononciation, intonation et débit acceptables. 4.1 Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 200 mots, constitué de phrases complètes, sur un sujet familier. 4.2 Application satisfaisante du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i> , <i>simple past</i> et <i>past continuous</i> , <i>future</i> .
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE SECONDE (NIVEAU II)		CODE : 0007
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais avec une certaine aisance.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral authentique. 2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. 3 S'exprimer oralement. 4 Rédiger un texte.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. 1.2 Reconnaissance de la suite logique d'éléments du message. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots. 2.2 Reconnaissance d'une suite logique des éléments. 3.1 Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. 3.2 Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement grammaticalement correctes. 3.3 Emploi généralement correct de verbes au passé. 3.4 Prononciation, intonation et débit convenables. 4.1 Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 300 mots. 4.2 Application convenable du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i> , <i>simple past</i> et <i>past continuous</i> , <i>present perfect</i> , <i>future</i> .
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE SECONDE (NIVEAU IV)		CODE : 0009
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.		
Éléments	Critères de performance	
1 Présenter oralement l'analyse d'une production socioculturelle ou littéraire en version originale anglaise.	1.1 Communication claire, cohérente et structurée d'au moins six minutes. 1.2 Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. 1.3 Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. 1.4 Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. 1.5 Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical.	
2 Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un thème à portée socioculturelle.	2.1 Analyse structurée, cohérente et claire d'au moins 600 mots. 2.2 Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. 2.3 Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. 2.4 Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. 2.5 Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical et orthographique. 2.6 Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline :	Anglais, langue seconde	
Pondération :	2-1-3	
Nombre d'unités :	2	

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : ÉDUCATION PHYSIQUE		CODE : 0064
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.		
Éléments 1 Établir la relation entre son mode de vie et sa santé. 2 Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé. 3 Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique de l'activité physique de façon régulière. 4 Proposer des activités physiques favorisant sa santé.		Critères de performance 1.1 Utilisation appropriée de la documentation. 1.2 Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur la santé. 2.1 Respect des règles inhérentes aux activités physiques pratiquées, dont les règles de sécurité. 2.2 Respect de ses capacités dans la pratique des activités physiques. 3.1 Utilisation correcte des données d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. 3.2 Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. 3.3 Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à une pratique régulière de l'activité physique. 4.1 Choix pertinent et justifié d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Éducation physique Pondération : 1-1-1 Nombre d'unités : 1		

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique. Élément 1 Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.	Critères de performance 1.1 Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité. 1.2 Mention de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité. 1.3 Formulation correcte d'objectifs personnels. 1.4 Mention des moyens pour atteindre ses objectifs. 1.5 Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée, dont les règles de sécurité. 1.6 Évaluation périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité. 1.7 Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique de l'activité. 1.8 Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés. 1.9 Amélioration sensible des habiletés motrices exigées par l'activité.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Discipline : Éducation physique Pondération : 0-2-1 Nombre d'unités : 1	

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : ÉDUCATION PHYSIQUE		CODE : 0066
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé. Éléments 1 Harmoniser sa pratique efficace de l'activité physique dans une approche favorisant la santé. 2 Gérer un programme personnel d'activités physiques.		Critères de performance 1.1 Pratique d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé. 2.1 Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique. 2.2 Formulation correcte d'objectifs à atteindre dans son programme personnel. 2.3 Choix pertinent de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. 2.4 Planification appropriée des conditions de réalisation de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. 2.5 Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. 2.6 Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. 2.7 Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique d'activités. 2.8 Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline :		Éducation physique
Pondération :		1-1-1
Nombre d'unités :		1

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE PROPRE**

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	
Produire différents types de discours oraux et écrits.	
Éléments	Critères de performance
1 Reconnaître les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	1.1 Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. 1.2 Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. 1.3 Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2 Déterminer un sujet et un objectif de communication.	2.1 Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3 Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	3.1 Choix approprié des sources d'information. 3.2 Choix pertinent des éléments d'information.
4 Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	4.1 Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. 4.2 Choix judicieux des moyens d'expression.
5 Rédiger et présenter des textes du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	5.1 Respect des règles définissant les différents types de textes. 5.2 Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. 5.3 Précision et richesse du vocabulaire. 5.4 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.5 Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
6 Préparer et présenter des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	6.1 Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. 6.2 Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. 6.3 Précision et richesse du vocabulaire. 6.4 Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Discipline :	Français
Nombre d'heures-contact :	60
Nombre d'unités :	2

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : PHILOSOPHIE		CODE : 000T
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.		
Éléments 1 Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques. 2 Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques. 3 Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. 4 Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.		Critères de performance 1.1 Définition des notions de base de l'éthique. 1.2 Utilisation appropriée des notions. 1.3 Élaboration de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique. 2.1 Présentation de quelques grands modèles philosophiques d'interprétation des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes. 3.1 Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. 3.2 Formulation des questions éthiques relatives à la situation. 3.3 Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. 3.4 Application de deux discours philosophiques à la discussion de ces questions. 4.1 Appréciation de divers choix quant à l'action à l'aide de théories philosophiques. 4.2 Justification rationnelle de la position choisie. 4.3 Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Philosophie Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU I)		CODE : 0016
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. 2 Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études. 3 Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études. 4 Rédiger un court texte lié à son champ d'études.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales du message. 3.1 Communication intelligible d'une durée de quelques minutes. 3.2 Emploi de termes liés à son champ d'études. 3.3 Propos pertinents. 3.4 Application satisfaisante du code grammatical. 4.1 Texte clair et cohérent d'environ 200 mots. 4.2 Emploi de termes liés à son champ d'études. 4.3 Application satisfaisante du code grammatical et orthographique. 4.4 Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à son champ d'études.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU II)		CODE : 000M
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. 2 Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise. 3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 4 Rédiger un texte lié à son champ d'études.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. 1.2 Reconnaissance d'une suite logique des éléments du message. 2.1 Reconnaissance du sens général. 2.2 Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. 2.3 Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise. 3.1 Communication claire et cohérente accessible à un non expert. 3.2 Communication appropriée à la situation. 3.3 Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. 3.4 Application convenable du code grammatical. 4.1 Rédaction claire et cohérente d'un texte d'environ 300 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non expert. 4.2 Application convenable du code grammatical et orthographique. 4.3 Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. 4.4 Utilisation convenable de procédés de communication liés à son champ d'études.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU III)		CODE : 000N
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. 2 Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise. 3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 4 Produire des communications écrites liées à son champ d'études.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. 1.2 Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise. 2.1 Identification du sens général. 2.2 Repérage des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise. 2.3 Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise. 3.1 Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. 3.2 Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. 3.3 Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. 4.1 Rédaction cohérente et claire d'un texte d'environ 500 mots accessible à un non expert. 4.2 Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. 4.3 Application convenable du code grammatical et orthographique. 4.4 Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU IV)		CODE : 000P
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.		
Éléments 1 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 2 Analyser des textes complexes. 3 Rédiger un texte lié à son champ d'études. 4 S'exprimer en anglais à partir de sources en français.		Critères de performance 1.1 Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. 1.2 Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. 1.3 Emploi judicieux du vocabulaire. 1.4 Utilisation correcte du code grammatical. 1.5 Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. 2.1 Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. 2.2 Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui enrichissent et limitent la communication écrite. 2.3 Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite. 3.1 Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 600 mots, accessible à un non expert. 3.2 Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. 3.3 Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et de la terminologie. 4.1 Respect du sens. 4.2 Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe. 4.3 Emploi d'une terminologie équivalente.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE**

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains. Éléments 1 Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches. 2 Identifier quelques-unes des questions qui se posent actuellement aux sciences humaines. 3 Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines. Critères de performance 1.1 Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. 1.2 Description des principales approches utilisées en sciences humaines. 2.1 Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines. 3.1 Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. 3.2 Illustration de l'interaction entre quelques changements sociaux et la contribution des sciences humaines.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. Éléments 1 Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. 2 Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines. 3 Établir des conclusions.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines. Critères de performance 1.1 Présentation de l'historique de la problématique. 1.2 Utilisation des concepts et du langage appropriés. 1.3 Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique. 2.1 Formulation claire d'une question. 2.2 Sélection de données documentaires pertinentes. 2.3 Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête. 3.1 Utilisation appropriée de la méthode choisie. 3.2 Détermination de critères d'appréciation appropriés. 3.3 Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. 3.4 Élargissement de la question analysée.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : TECHNOLOGIQUE		CULTURE SCIENTIFIQUE ET CODE : 000X	
OBJECTIF		STANDARD	
Énoncé de la compétence Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.		Contexte de réalisation • Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.	
Éléments 1 Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types. 2 Montrer la complémentarité de la science et de la technologie. 3 Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques. 4 Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.		Critères de performance 1.1 Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. 1.2 Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type. 2.1 Définition des termes et description des principales interrelations entre science, technique et technologie: liens logiques et temporels, et apports mutuels. 3.1 Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. 3.2 Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques. 4.1 Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. 4.2 Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE			
Nombre d'heures-contact :		45	
Nombre d'unités :		2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE		CODE : 000Y
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Résoudre un problème simple par l’application de la démarche scientifique de base.	Contexte de réalisation • Individuellement ou en équipe. • À partir d’un problème non complexe d’ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l’application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d’usage courant. • À l’aide de documents de référence (écrits ou autres).	
Éléments 1 Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type. 2 Formuler une hypothèse visant à solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique. 3 Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	Critères de performance 1.1 Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type. 2.1 Description claire et précise du problème. 2.2 Respect des caractéristiques de formulation d’une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.). 3.1 Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. 3.2 Respect de la procédure expérimentale établie. 3.3 Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. 3.4 Présentation claire et adéquate des résultats. 3.5 Validité des relations établies entre l’hypothèse, la vérification et la conclusion.	
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE		
Nombre d’heures-contact :	45	
Nombre d’unités :	2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGUE MODERNE		CODE : 000Z
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte ¹ .	Contexte de réalisation • Pour les langues modernes qui utilisent l’alphabet latin: – à l’occasion d’une conversation d’un minimum de huit répliques; – à l’occasion d’une communication écrite d’un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d’écriture autre que l’alphabet latin: – à l’occasion d’une conversation d’un minimum de six répliques; – à l’occasion d’une communication écrite d’un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l’aide d’outils de référence.	
Éléments	Critères de performance L’acquisition d’une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.	
1 Saisir le sens d’un message oral.	1.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.	
	1.2 Reconnaissance explicite du sens général de messages simples.	
	1.3 Association logique entre les éléments du message.	
2 Saisir le sens d’un message lu.	2.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.	
	2.2 Reconnaissance explicite du sens général de messages simples.	
	2.3 Association logique entre les éléments du message.	
3 Exprimer oralement un message simple.	3.1 Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.	
	3.2 Application appropriée des règles grammaticales.	
	3.3 Utilisation des verbes au présent de l’indicatif.	
	3.4 Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d’expressions idiomatiques.	
	3.5 Prononciation intelligible.	
	3.6 Enchaînement cohérent d’une suite de phrases simples.	
	3.7 Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.	
4 Écrire un texte sur un sujet donné.	4.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.	
	4.2 Application appropriée des règles grammaticales de base.	
	4.3 Utilisation des verbes au présent de l’indicatif.	
	4.4 Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d’expressions idiomatiques.	
	4.5 Enchaînement cohérent d’une suite de phrases simples.	
	4.6 Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d’écriture autres que l’alphabet latin.	
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE		
Nombre d’heures-contact : 45		
Nombre d’unités : 2		

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	Contexte de réalisation • À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques; • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir : - de situations usuelles de la vie courante; - de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence. Critères de performance L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
Éléments 1 Saisir le sens d'un message entendu. 2 Saisir le sens d'un message lu. 3 Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne. 4 Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	1.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. 1.2 Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. 1.3 Association logique entre les éléments du message. 2.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. 2.2 Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. 2.3 Association logique entre les éléments du message. 3.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. 3.2 Application appropriée des règles grammaticales. 3.3 Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. 3.4 Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. 3.5 Prononciation intelligible. 3.6 Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. 3.7 Dialogue. 4.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. 4.2 Application appropriée des règles grammaticales. 4.3 Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. 4.4 Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. 4.5 Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. 4.6 Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne. Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral en langage courant. 2 Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne. 3 Échanger verbalement sur un sujet. 4 Rédiger un texte de complexité moyenne.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de 20 répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite. Critères de performance L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. 1.1 Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. 1.2 Distinction claire des éléments structuraux de la langue. 2.1 Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. 2.2 Distinction claire des éléments structuraux de la langue. 3.1 Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. 3.2 Utilisation appropriée du vocabulaire courant. 3.3 Prononciation et intonation justes. 3.4 Débit moyen dans un dialogue en langage courant. 3.5 Cohérence du message exprimé. 3.6 Réponses pertinentes à des questions. 4.1 Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. 4.2 Justesse du vocabulaire. 4.3 Cohérence de l'ensemble du texte. 4.4 Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2 FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE CODE : 0011	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine. Éléments 1 Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique. 2 Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique. 3 Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir. 4 Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique. 5 Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence. Critères de performance 1.1 Distinction de notions et de concepts de base. 1.2 Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. 1.3 Utilisation adéquate de la terminologie. 2.1 Résumé descriptif de quelques grandes étapes. 3.1 Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples. 4.1 Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets. 5.1 Identification de quelques grandes influences. 5.2 Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. 5.3 Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE	
CODE : 0012	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant. Éléments - Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique. - Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis. - Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes. - Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	Contexte de réalisation - Individuellement. - À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. - À partir des besoins de la vie courante. - À l'aide d'outils familiers et de documents de référence. Critères de performance - Brève définition des notions. - Exécution correcte des opérations de base. - Utilisation adéquate de la terminologie. - Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. - Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. - Choix approprié en fonction des besoins. - Démarche planifiée et méthodique. - Utilisation correcte des outils et des procédés. - Résultats satisfaisants par rapport au contexte. - Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé. - Interprétation juste en tenant compte du contexte. - Formulation claire et précise de l'interprétation.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique. Éléments 1 Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art. 2 Caractériser des courants artistiques. 3 Commenter un produit artistique.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots. Critères de performance 1.1 Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire. 2.1 Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, incluant un courant actuel. 3.1 Organisation cohérente des observations, incluant l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Réaliser une production artistique. Éléments 1 Reconnaître les principaux modes d’expression d’un médium artistique. 2 Utiliser le médium.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l’occasion d’un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d’interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé. Critères de performance 1.1 Identification des particularités: originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres. 2.1 Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. 2.2 Application adéquate des techniques artistiques. 2.3 Respect des exigences du mode de production.
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE	
Nombre d’heures-contact : 45 Nombre d’unités : 2	

OBJECTIFS ET STANDARDS – FORMATION SPÉCIFIQUE

CODE : 013M	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser les fonctions de travail. Éléments de la compétence 1 Caractériser les fonctions de travail et leurs conditions d'exercice. 2 Examiner les tâches et les opérations liées aux fonctions de travail. 3 Examiner les habiletés et les comportements liés à l'exercice des fonctions de travail.	Contexte de réalisation – À l'aide d'une information récente sur l'exercice des fonctions de travail ainsi que sur les entreprises et les établissements du secteur. Critères de performance 1.1 Pertinence de l'information recueillie. 1.2 Examen complet des caractéristiques générales des fonctions de travail et de leurs conditions d'exercice. 1.3 Reconnaissance des possibilités de pratique entrepreneuriale dans le secteur. 2.1 Examen des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance de chacune des tâches associées aux différentes fonctions de travail. 2.2 Détermination exacte de l'importance relative des tâches. 2.3 Mise en relation des étapes du processus de travail avec les tâches des fonctions de travail. 3.1 Établissement des liens entre les habiletés et les comportements et les différentes tâches des fonctions de travail

CODE : 013N	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Organiser l'information propre à une entreprise agricole. Éléments de la compétence 1 Faire de la recherche d'information. 2 Sélectionner l'information. 3 Traiter l'information. 4 Rédiger les documents techniques.	Contexte de réalisation - À partir de situations de travail. - À l'aide d'un ordinateur et des logiciels appropriés. - À l'aide des registres de l'entreprise. - À l'aide de documents de référence. - Avec l'aide de personnes-ressources du milieu. Critères de performance 1.1 Description précise des besoins d'information. 1.2 Choix judicieux des sources d'information. 1.3 Consultation des sources d'information appropriées. 2.1 Pertinence de l'information retenue. 3.1 Utilisation correcte des instruments informatiques. 3.2 Pertinence de l'information traitée. 4.1 Choix judicieux du modèle de présentation. 4.2 Structuration logique de l'information contenue dans les documents techniques. 4.3 Respect des règles de présentation.

CODE : 013P	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Agir de façon préventive et sécuritaire au travail et par rapport à la protection de l'environnement.	Contexte de réalisation – À partir de situations de travail présentant des risques pour la santé et la sécurité des personnes sur l'environnement. – À partir de situations d'urgence. – À l'aide des lois et des règlements en vigueur. – À l'aide des programmes de l'entreprise. – À l'aide de l'équipement, du matériel et des produits nécessaires. – À l'aide de la documentation pertinente.
Éléments de la compétence 1 Interpréter les lois et les règlements sur la santé, la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement. 2 Repérer les situations à risque pour la santé, la sécurité et l'environnement. 3 Choisir des stratégies d'intervention préventive portant sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement. 4 Appliquer des stratégies d'intervention préventive portant sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement. 5 Assurer un suivi et un contrôle.	Critères de performance 1.1 Interprétation juste des articles des lois et des règlements. 1.2 Pertinence des liens entre les articles des lois et des règlements et les situations comportant des risques. 2.1 Exactitude du repérage des dangers et des risques. 2.2 Préoccupation constante de la santé et la sécurité du travail et de la protection de l'environnement. 3.1 Évaluation juste du degré de gravité potentielle de diverses situations. 3.2 Détermination exacte des agents agresseurs. 3.3 Choix judicieux des moyens de prévention. 4.1 Application correcte des moyens et des mesures choisis. 4.2 Utilisation sécuritaire de la machinerie, de l'équipement et des produits nécessaires. 4.3 Préoccupation constante de la santé et la sécurité du travail et de la protection de l'environnement. 5.1 Choix judicieux des mesures de suivi et de contrôle. 5.2 Vérification correcte des mesures mises en place.

CODE : 013P	
6 Intervenir en situation d'urgence.	6.1 Justesse de l'évaluation de la gravité de la situation. 6.2 Choix judicieux des mesures d'intervention. 6.3 Application correcte des techniques utilisées. 6.4 Manifestation d'attitudes et de comportements sécurisants et réconfortants.

CODE : 013Q	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser la dynamique d'une entreprise agricole. Éléments de la compétence 1 Analyser l'environnement externe. 2 Analyser les composantes de l'entreprise. 3 Établir des liens entre les différentes composantes de l'entreprise. 4 Établir des liens entre les composantes de l'entreprise et l'environnement externe.	Contexte de réalisation - En collaboration avec les autres membres de l'entreprise. - À partir d'une situation impliquant des changements majeurs pour l'entreprise. - À l'aide de données socio-économiques externes. - À l'aide des politiques et des registres de l'entreprise. - À l'aide de documents de référence externes et internes à l'entreprise. - Avec l'aide de personnes-ressources du milieu. - À l'aide des lois et règlements en vigueur. Critères de performance 1.1 Justesse de l'information recueillie sur les plans social, économique, technologique, légal et politique. 1.2 Justesse de l'analyse. 2.1 Détermination précise des composantes de l'entreprise. 2.2 Caractérisation juste du fonctionnement de l'entreprise. 3.1 Pertinence des liens établis entre les différentes composantes de l'entreprise. 3.2 Détermination juste des effets d'un changement à l'intérieur d'une composante de l'entreprise sur les autres composantes. 4.1 Établissement de liens pertinents entre les composantes de l'entreprise et l'environnement externe. 4.2 Détermination juste des effets d'un changement de l'environnement externe sur les composantes internes de l'entreprise.

CODE : 013 R	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Préparer les sols pour la culture. Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état des sols. 2 Planifier le travail. 3 Préparer le matériel, l'équipement et la machinerie.	Contexte de réalisation - À partir d'une situation de travail nécessitant la préparation des sols pour des cultures. - À l'aide du programme de cultures. - À l'aide de la machinerie, de l'équipement et du matériel nécessaires. - À l'aide des manuels des fabricants. - À l'aide du plan agroenvironnemental de fertilisation. - À l'aide des registres. - À l'aide des lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme de cultures et le plan agroenvironnemental de fertilisation. 1.2 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Détermination correcte du travail à effectuer. 2.2 Logique de la séquence de travail 2.3 Estimation réaliste de la durée du travail. 2.4 Choix judicieux du matériel, de l'équipement et de la machinerie. 2.5 Détermination juste de la main-d'œuvre nécessaire. 3.1 Préparation correcte du matériel. 3.2 Réglage précis de l'équipement. 3.3 Vérification minutieuse de l'état de l'équipement et de la machinerie. 3.4 Pertinence des correctifs apportés. 3.5 Attelage correct de l'équipement.

CODE : 013 R		
4	Épandre les amendements.	4.1 Respect du schéma d'application. 4.2 Quantité appropriée de chacun des amendements. 4.3 Respect des techniques d'épandage. 4.4 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
5	Effectuer le travail primaire du sol.	5.1 Structure physique appropriée du sol. 5.2 Profondeur appropriée du travail du sol. 5.3 Nivellement approprié du terrain. 5.4 Incorporation appropriée des résidus de culture. 5.5 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
6	Préparer le lit de semence.	6.1 Grosseur appropriée des agrégats. 6.2 Profondeur appropriée du lit de semence.
7	Évaluer la qualité du travail effectué.	7.1 Prise des mesures appropriées. 7.2 Interprétation correcte des résultats. 7.3 Détermination juste des correctifs à apporter, le cas échéant.
8	Consigner l'information dans les registres.	8.1 Précision de l'information. 8.2 Exhaustivité de l'information. 8.3 Registres dûment remplis.

CODE : 013S	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des plantes et leur culture. Éléments de la compétence 1 Déterminer le stade de développement d'une plante. 2 Établir des liens entre les différentes fonctions physiologiques d'une plante. 3 Établir des liens entre la croissance d'une plante, les exigences édaphiques et climatiques et les pratiques culturales. 4 Évaluer l'état de développement d'une plante.	Contexte de réalisation – À partir d'un champ de culture. – À l'aide des clés d'identification. – À l'aide de maquettes et de planches d'un herbier. – À l'aide de documents de référence. Critères de performance 1.1 Observation minutieuse des principales caractéristiques anatomiques et morphologiques d'une plante. 1.2 Comparaison juste entre les caractéristiques observées et les caractéristiques standard d'une plante. 1.3 Détermination précise du stade de développement. 2.1 Établissement de liens pertinents entre les fonctions physiologiques d'une plante. 3.1 Détermination précise des effets des propriétés du sol, du climat et des pratiques culturales sur la croissance d'une plante. 3.2 Estimation réaliste du rendement d'une culture 4.1 Observation minutieuse de l'état de développement d'une plante. 4.2 Comparaison juste entre l'état de développement observé et le développement standard d'une plante. 4.3 Évaluation juste de l'état de développement

CODE : 013T	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Établir des liens entre l'anatomie et la physiologie des animaux et leur élevage. Éléments de la compétence - Déterminer le stade de développement d'un animal. - Établir des liens entre les organes d'un même système anatomique. - Établir des liens entre les différentes fonctions physiologiques d'un animal. - Associer un changement physiologique à un comportement de l'animal. - Évaluer l'état de développement d'un animal. - Évaluer l'effet de l'environnement sur les fonctions physiologiques d'un animal.	Contexte de réalisation - À partir d'un troupeau. - À l'aide de documents de référence. - À l'aide de catalogues de reproducteurs. - À l'aide de rapports. Critères de performance 1.1 Observation minutieuse de chaque système anatomique d'un animal. 1.2 Comparaison juste entre les systèmes anatomiques observés et les caractéristiques propres à chaque étape de développement. 1.3 Détermination précise du stade de développement. 2.1 Prise en considération du rôle et du fonctionnement de chaque organe d'un même système anatomique. 2.2 Établissement de liens pertinents entre les différents organes d'un système. 3.1 Prise en considération du fonctionnement physiologique d'un animal. 3.2 Établissement de liens pertinents entre les différentes fonctions physiologiques. 4.1 Reconnaissance juste des comportements selon le stade de développement de l'animal. 4.2 Association juste entre un comportement et un changement physiologique. 5.1 Observation minutieuse de l'état de développement d'un animal. 5.2 Comparaison juste entre l'état observé et l'état de développement standard d'un animal. 5.3 Évaluation juste de l'état de développement. 6.1 Évaluation juste des effets environnementaux.

CODE : 013U	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Dépister les ennemis des cultures. Éléments de la compétence 1 Repérer les indices d'une anomalie sur une plante. 2 Déterminer les types d'ennemis potentiels. 3 Identifier les ennemis des cultures.	Contexte de réalisation - À partir d'une situation de travail. - À l'aide de l'équipement et du matériel nécessaires. - À l'aide des registres de culture. - À l'aide de manuels d'observation. - À l'aide d'outils d'observation. Critères de performance 1.1 Prise en considération des caractéristiques associées à une croissance normale. 1.2 Choix judicieux d'une méthode d'observation. 1.3 Utilisation correcte de la méthode choisie. 1.4 Repérage exact des indices d'une anomalie, le cas échéant. 2.1 Prise en considération des caractéristiques propres à chaque type d'ennemis des cultures. 2.2 Association juste entre les symptômes et les signes observés et les types d'ennemis potentiels. 2.3 Détermination précise des types d'ennemis potentiels. 3.1 Choix judicieux d'une méthode de dépistage. 3.2 Identification précise des ennemis présents dans la culture. 3.3 Détermination exacte des seuils de nuisibilité.

CODE : 013V	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Établir des liens entre l'amélioration génétique d'un troupeau et son élevage. Éléments de la compétence 1 Établir une relation génétique entre les individus d'un troupeau. 2 Évaluer l'effet de l'hérédité et de l'environnement sur l'expression des caractères. 3 Anticiper les résultats d'un croisement.	Contexte de réalisation – À partir d'un troupeau. – À l'aide de registres et de rapports techniques. – À l'aide de documents de référence. Critères de performance 1.1 Prise en considération des caractéristiques propres à chaque race, lignée et famille. 1.2 Prise en considération de l'information contenue dans les registres et les rapports techniques. 1.3 Détermination exacte des liens de parenté. 2.1 Détermination précise des effets de l'hérédité et de l'environnement sur l'expression des caractères d'un individu. 2.2 Établissement de liens pertinents entre l'hérédité, l'environnement et l'expression des caractères. 3.1 Choix judicieux des caractéristiques génétiques des individus à croiser. 3.2 Anticipation réaliste des résultats du croisement.

CODE : 013W	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Établir des liens entre l'alimentation d'un animal et son élevage. Éléments de la compétence 1 Déterminer les caractéristiques physiques et chimiques des aliments. 2 Associer les aliments aux différents types d'animaux d'élevage. 3 Prévoir l'effet de l'alimentation sur le développement, la production, le comportement et la santé des animaux.	Contexte de réalisation - À partir d'un troupeau. - À partir d'aliments. - À l'aide de rapports d'analyse d'aliments. - À l'aide de tables d'analyse standard d'aliments. - À l'aide de matériel de prise d'échantillons. - À l'aide d'instruments permettant de caractériser les aliments. - À l'aide de documents de référence. Critères de performance 1.1 Identification juste des aliments. 1.2 Utilisation correcte du matériel de prise d'échantillon. 1.3 Préparation correcte des échantillons. 1.4 Appréciation correcte de la valeur nutritive des aliments. 1.5 Classification précise des différents types d'aliments. 2.1 Prise en considération des caractéristiques anatomiques et physiologiques du système digestif propre à chaque type d'animal. 2.2 Identification juste des aliments propres à chaque type d'animal. 3.1 Détermination précise de l'effet de l'alimentation sur le développement, le comportement et la santé des animaux.

CODE : 013X	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Effectuer l'entretien et les réparations mineures de la machinerie, de l'équipement, des bâtiments et l'entretien du fonds de terre. Éléments de la compétence 1 Effectuer les vérifications d'usage. 2 Planifier le travail. 3 Préparer le matériel et l'équipement d'entretien et de réparation mineure.	Contexte de réalisation - À partir de situations de travail impliquant l'entretien et des réparations mineures. - À l'aide des programmes d'entretien et des plans d'aménagement et de construction. - À l'aide de l'équipement, du matériel et des outils nécessaires. - À l'aide des manuels des fabricants. - À l'aide des registres. - À l'aide des lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme d'entretien et dans les plans d'aménagement et de construction. 1.2 Détermination précise des problèmes. 2.1 Détermination correcte du travail à effectuer. 2.2 Logique de la séquence de travail. 2.3 Estimation réaliste de la durée du travail. 2.4 Choix judicieux du matériel et de l'équipement d'entretien et de réparation mineure. 2.5 Détermination juste de la main-d'œuvre nécessaire. 3.1 Vérification minutieuse de l'état du matériel et de l'équipement d'entretien et de réparation mineure. 3.2 Mise en place correcte du matériel et de l'équipement. 3.3 Préoccupation constante de la santé et la sécurité du travail et de la protection de l'environnement.

CODE : 013X	
4 Effectuer le travail.	4.1 Respect des procédures d'entretien et de réparation mineure. 4.2 Utilisation correcte du matériel, de l'équipement et des outils. 4.3 Pertinence des correctifs apportés. 4.4 Respect de la réglementation sur la santé, la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
5 Ranger le matériel et l'équipement.	5.1 Propreté des lieux. 5.2 Rangement correct du matériel et de l'équipement.
6 Évaluer la qualité du travail effectué.	6.1 Prises des mesures appropriées. 6.2 Interprétation correcte des résultats. 6.3 Détermination juste des correctifs à apporter, le cas échéant.
7 Consigner l'information dans les registres.	7.1 Précision de l'information. 7.2 Exhaustivité de l'information. 7.3 Registres dûment remplis

CODE : 013Y	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Utiliser les pesticides de façon rationnelle et sécuritaire.	Contexte de réalisation - À partir d'une situation de travail impliquant d'assurer le contrôle des ennemis des cultures. - À l'aide de produits phytosanitaires. - À partir des lois et règlements sur la protection de l'environnement et la santé et la sécurité du travail. - À l'aide de la machinerie, de l'équipement et des fournitures nécessaires pour l'application des produits et la protection de l'environnement. - À l'aide des guides d'utilisation des produits. - À l'aide du programme et des registres de cultures.
Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état des cultures. 2 Planifier le travail.	Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme et les registres de cultures. 1.2 Évaluation correcte de l'ampleur des dommages causés aux cultures. 2.1 Détermination correcte du travail à effectuer. 2.2 Logique de la séquence de travail. 2.3 Estimation réaliste de la durée du travail. 2.4 Choix judicieux du produit, du matériel, de l'équipement et de la machinerie. 2.5 Détermination juste de la main-d'œuvre nécessaire. 2.6 Respect des recommandations des fabricants.

CODE : 013Y	
3 Préparer le matériel, la machinerie, l'équipement et les produits nécessaires.	3.1 Réglage précis de la machinerie et de l'équipement. 3.2 Préparation correcte du matériel, de la machinerie, de l'équipement et des produits. 3.3 Vérification minutieuse de la machinerie et de l'équipement. 3.4 Pertinence des correctifs apportés. 3.5 Attelage correct de l'équipement. 3.6 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail et sur la protection de l'environnement.
4 Appliquer les produits.	4.1 Respect du schéma d'application. 4.2 Répartition appropriée des produits. 4.3 Respect des normes et des règlements.
5 Nettoyer les contenants, l'équipement et la machinerie.	5.1 Respect des normes et règlements de nettoyage. 5.2 Application correcte des techniques de nettoyage. 5.3 Respect des normes et règlements relatifs à l'entreposage des produits et des contenants.
6 Entreposer les produits.	6.1 Respect des normes et règlements relatifs à l'entreposage des produits.
7 Évaluer la qualité du travail effectué.	7.1 Prise des mesures appropriées. 7.2 Interprétation correcte des résultats. 7.3 Détermination juste des correctifs à apporter, le cas échéant.
8 Consigner l'information dans les registres.	8.1 Précision de l'information. 8.2 Exhaustivité de l'information. 8.3 Registres dûment remplis.

CODE : 013Z	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Associer des procédés de fertilisation et d'amendement à des pratiques culturales. Éléments de la compétence 1 Déterminer le degré de fertilité des sols. 2 Établir des liens entre les propriétés des sols et leur fertilité. 3 Prévoir les effets d'un fertilisant et d'un amendement sur les sols et les cultures.	Contexte de réalisation - À partir d'un champ de culture. - À l'aide d'un programme de cultures. - À l'aide de grilles de fertilisation. - À l'aide d'un ordinateur et de logiciels appropriés. - À l'aide de documents de référence. - À l'aide d'instruments d'analyse de sols. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme de cultures. 1.2 Prise en considération des propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols. 1.3 Application correcte des techniques d'échantillonnage des sols. 1.4 Utilisation correcte des instruments d'analyse de sols. 1.5 Interprétation juste des résultats d'analyse des sols. 1.6 Détermination juste du degré de fertilité des sols. 2.1 Prise en considération des effets des pratiques culturales sur les propriétés des sols. 2.2 Détermination précise des besoins des sols en fertilisants et en amendements. 2.3 Justesse des associations entre les propriétés des sols et leur fertilité. 3.1 Prise en considération des pratiques culturales, de la nature, des exigences de la culture et des propriétés des sols. 3.2 Détermination précise des effets des fertilisants sur les sols et les cultures. 3.3 Détermination précise des effets des amendements sur les sols et les cultures.

CODE : 0140	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Appliquer les programmes propres à une production animale. Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état général du troupeau. 2 Planifier le travail. 3 Préparer le matériel et l'équipement.	Contexte de réalisation - À partir d'une situation de travail nécessitant l'application de différents programmes de production. - À l'aide des programmes de production. - À l'aide d'aliments, de matériel et de l'équipement. - À l'aide des personnes-ressources du milieu. - À l'aide des lois et règlements en vigueur. - À l'aide des codes de pratiques d'élevage disponibles. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans les programmes et les registres. 1.2 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Détermination correcte du travail à effectuer. 2.2 Choix judicieux des aliments, du matériel et de l'équipement. 2.3 Établissement d'une routine de travail et d'observation appropriée. 2.4 Estimation réaliste de la durée du travail. 2.5 Réalisme de l'échéancier. 2.6 Détermination juste de la main-d'œuvre nécessaire. 3.1 Préparation correcte du matériel. 3.2 Réglage précis de l'équipement. 3.3 Vérification minutieuse du matériel et de l'équipement. 3.4 Pertinence des correctifs apportés.

CODE : 0140	
4 Donner les soins d'usage aux animaux.	4.1 Application correcte des procédés de contention et de manipulation des animaux. 4.2 Prise en considération de l'âge, de l'état de santé et du stade de développement de l'animal. 4.3 Précision des différentes mesures corporelles. 4.4 Application correcte des différents traitements. 4.5 Respect des règlements et des codes de pratique. 4.6 Disposition correcte des animaux morts. 4.7 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
5 Nourrir les animaux.	5.1 Préparation correcte des aliments pour chaque groupe. 5.2 Distribution juste des quantités. 5.3 Vérification de la consommation effective. 5.4 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
6 Assurer la reproduction du troupeau.	6.1 Interprétation juste des signes de chaleur. 6.2 Détermination du moment opportun de la saillie. 6.3 Préparation correcte des animaux pour la saillie. 6.4 Évaluation juste de l'état de gestation. 6.5 Assistance correcte aux animaux au moment de la mise bas. 6.6 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail.
7 Préparer les animaux pour la vente, le cas échéant.	7.1 Respect des méthodes de sélection. 7.2 Application correcte des différents traitements préparatoires à la vente. 7.3 Respect des règlements et des codes de pratiques. 7.4 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement. 7.5 Chargement correct des animaux.

CODE : 0140	
8 Procéder à l'extraction ou à la collecte de produits animaux, le cas échéant.	8.1 Respect des méthodes d'extraction ou de collecte. 8.2 Prise en considération de l'âge, de l'état de santé et du stade de développement de l'animal. 8.3 Vérification constante de l'équipement. 8.4 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement. 8.5 Nettoyage efficace de l'équipement et des lieux à la suite des opérations.
9 Évaluer la qualité du travail effectué.	9.1 Prise des mesures appropriées. 9.2 Interprétation correcte des résultats. 9.3 Détermination juste des correctifs à apporter, le cas échéant.
10 Consigner l'information dans les registres.	10.1 Précision de l'information. 10.2 Exhaustivité de l'information. 10.3 Registres dûment remplis.

CODE : 0141	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Produire des cultures. Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état général des sols et des cultures. 2 Planifier le travail.	Contexte de réalisation - À partir d'une situation de travail impliquant le semis, l'entretien et la récolte de cultures. - À l'aide du programme de cultures. - À l'aide du matériel, de la machinerie, de l'équipement et des produits nécessaires. - À l'aide des registres de cultures. - À l'aide des guides d'utilisation de la machinerie, de l'équipement et des produits. - À l'aide des lois et règlements sur la protection de l'environnement et sur la santé et la sécurité au travail. - À l'aide du plan agroenvironnemental de fertilisation. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme de cultures et les registres. 1.2 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Choix de la méthode d'implantation, du traitement et du mode de récolte. 2.2 Choix judicieux du matériel et de l'équipement. 2.3 Détermination correcte du travail à effectuer. 2.4 Logique de la séquence de travail. 2.5 Réalisme de l'échéancier. 2.6 Détermination juste de la main-d'œuvre nécessaire.

CODE : 0141	
3 Préparer le matériel, la machinerie, les produits et l'équipement.	3.1 Réglage précis de l'équipement et de la machinerie. 3.2 Préparation correcte du matériel, de l'équipement, de la machinerie et des produits. 3.3 Vérification minutieuse de l'état de l'équipement et de la machinerie. 3.4 Pertinence des correctifs apportés. 3.5 Dosage précis des produits de traitement. 3.6 Attelage correct de l'équipement. 3.7 Préoccupation constante de la santé et de la sécurité du travail et de la protection de l'environnement.
4 Appliquer les fertilisants.	4.1 Respect du schéma d'application. 4.2 Quantité appropriée de fertilisants. 4.3 Respect des techniques d'épandage. 4.4 Vérification constante du fonctionnement de l'équipement. 4.5 Respect des normes et règlements.
5 Ensemencer les champs.	5.1 Quantité appropriée de semences. 5.2 Vitesse appropriée au champ. 5.3 Respect du schéma d'ensemencement. 5.4 Profondeur appropriée du sillon. 5.5 Recouvrement correct de la semence et des produits. 5.6 Roulage correct du sol. 5.7 Vérification constante du fonctionnement de l'équipement. 5.8 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
6 Appliquer les traitements physiques, chimiques et biologiques requis aux cultures.	6.1 Intégrité de la plante cultivée. 6.2 Quantité appropriée de produits. 6.3 Contrôle efficace des ennemis. 6.4 Vérification constante du fonctionnement de l'équipement. 6.5 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.

CODE : 0141	
7 Effectuer les opérations de récolte.	7.1 Coupe correcte des cultures. 7.2 Conditionnement correct des cultures. 7.3 Ramassage correct des cultures. 7.4 Disposition correcte des cultures. 7.5 Vérification constante du fonctionnement de l'équipement. 7.6 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
8 Évaluer la qualité du travail effectué.	8.1 Prise des mesures appropriées. 8.2 Interprétation correcte des résultats. 8.3 Détermination juste des correctifs à apporter, le cas échéant.
9 Consigner les données dans les registres de cultures.	9.1 Précision de l'information. 9.2 Exhaustivité de l'information. 9.3 Registres dûment remplis.

CODE : 0142	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Implanter différentes productions végétales. Éléments de la compétence 1 Évaluer le moment opportun pour l'implantation de diverses productions végétales. 2 Planifier le travail.	Contexte de réalisation – À partir d'une situation de travail impliquant l'implantation de différentes cultures. – À l'aide des programmes de cultures abritées et de cultures en champ. – À l'aide de la machinerie, de l'équipement, du matériel et des produits nécessaires. – À l'aide des registres de cultures. – À l'aide des guides d'utilisation de la machinerie, de l'équipement et des produits. – À l'aide des lois et règlements sur la protection de l'environnement et sur la santé et la sécurité du travail. – À l'aide du plan agroenvironnemental de fertilisation. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme de cultures et les registres. 1.2 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Choix judicieux du mode d'implantation. 2.2 Choix judicieux des milieux de cultures. 2.3 Choix judicieux de la machinerie, du matériel, des produits, de l'équipement et des infrastructures. 2.4 Choix judicieux des paramètres environnementaux et des instruments de contrôle du milieu ambiant. 2.5 Détermination correcte du travail à effectuer. 2.6 Logique de la séquence de travail. 2.7 Estimation réaliste de la durée du travail. 2.8 Détermination juste de la main-d'œuvre nécessaire.

CODE : 0142	
3 Préparer le matériel, les produits, la machinerie et l'équipement.	3.1 Réglage précis de l'équipement et des instruments de contrôle du milieu ambiant. 3.2 Préparation correcte du matériel, de l'équipement, de la machinerie, des produits et des milieux de culture. 3.3 Vérification minutieuse de l'état de l'équipement et de la machinerie. 3.4 Pertinence des correctifs apportés. 3.5 Préoccupation continuelle de la santé et la sécurité du travail et de la protection de l'environnement.
4 Appliquer les fertilisants.	4.1 Respect du schéma d'application. 4.2 Quantité appropriée de fertilisants. 4.3 Respect des techniques d'épandage. 4.4 Vérification constante du fonctionnement de l'équipement. 4.5 Respect des normes et règlements.
5 Procéder à l'implantation de différentes productions végétales.	5.1 Quantité appropriée de semences et de plants. 5.2 Respect des techniques de multiplication des végétaux. 5.3 Intégrité de la plante cultivée. 5.4 Respect du schéma d'implantation. 5.5 Vérification constante du fonctionnement de l'équipement. 5.6 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
6 Évaluer la qualité du travail effectué.	6.1 Prise des mesures appropriées. 6.2 Interprétation correcte des résultats. 6.3 Détermination juste des correctifs à apporter, le cas échéant.
7 Consigner l'information dans les registres.	7.1 Précision de l'information. 7.2 Exhaustivité de l'information. 7.3 Registres dûment remplis.

CODE : 0143	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Entretenir différentes productions végétales. Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état des différentes productions végétales. 2 Planifier le travail.	Contexte de réalisation - À partir d'une situation de travail impliquant l'entretien de différentes productions végétales. - À l'aide des programmes de cultures abritées et de cultures en champ. - À l'aide de la machinerie, de l'équipement, du matériel et des produits nécessaires. - À l'aide des registres de culture. - À l'aide des guides d'utilisation de la machinerie et de l'équipement et des manuels d'utilisation des produits. - À l'aide des lois et des règlements sur la protection de l'environnement et sur la santé et la sécurité du travail. - À l'aide du plan agroenvironnemental de fertilisation. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme de cultures et les registres. 1.2 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Choix du traitement approprié. 2.2 Choix judicieux du matériel et de l'équipement. 2.3 Détermination correcte du travail à effectuer. 2.4 Logique de la séquence de travail. 2.5 Estimation réaliste de la durée du travail. 2.6 Détermination juste de la main-d'œuvre nécessaire. 2.7 Choix judicieux des paramètres environnementaux et des instruments de contrôle du milieu ambiant.

CODE : 0143	
3 Préparer le matériel, les produits, la machinerie et l'équipement.	3.1 Réglage précis de l'équipement. 3.2 Préparation correcte du matériel, de la machinerie, des produits et du milieu de culture. 3.3 Dosage précis des produits. 3.4 Vérification minutieuse de l'état de l'équipement et de la machinerie. 3.5 Pertinence des correctifs apportés. 3.6 Attelage correct de l'équipement. 3.7 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
4 Appliquer les traitements physiques, chimiques et biologiques requis aux productions végétales.	4.1 Intégrité de la plante cultivée. 4.2 Quantité appropriée de produits. 4.3 Contrôle efficace des ennemis. 4.4 Vérification constante du fonctionnement de l'équipement. 4.5 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
5 Évaluer la qualité du travail effectué.	5.1 Prise des mesures appropriées. 5.2 Interprétation correcte des résultats. 5.3 Détermination juste des correctifs à apporter, le cas échéant.
6 Consigner l'information dans les registres.	6.1 Précision de l'information. 6.2 Exhaustivité de l'information. 6.3 Registres dûment remplis.

CODE : 0144	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Récolter différentes productions végétales. Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état des productions végétales. 2 Planifier le travail. 3 Préparer la récolte des produits.	Contexte de réalisation – À partir d'une situation de travail impliquant la récolte de différents produits. – À l'aide des programmes de cultures abritées et de cultures en champ. – À l'aide de la machinerie, du matériel, de l'équipement et des produits nécessaires. – À l'aide des guides d'utilisation de la machinerie et de l'équipement et des manuels d'utilisation des produits. – À l'aide des lois et règlements sur la protection de l'environnement et sur la santé et la sécurité du travail. – À l'aide du plan agroenvironnemental de fertilisation. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme de cultures et les registres. 1.2 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Choix du mode de récolte approprié. 2.2 Choix judicieux du matériel et de l'équipement. 2.3 Détermination correcte du travail à effectuer. 2.4 Logique de la séquence de travail. 2.5 Estimation réaliste de la durée du travail. 2.6 Détermination juste de la main-d'œuvre nécessaire. 3.1 Réglage précis de la machinerie, de l'équipement et des instruments de contrôle. 3.2 Préparation correcte de l'équipement, du matériel, de la machinerie et des produits. 3.3 Vérification minutieuse de l'état de la machinerie et de l'équipement. 3.4 Pertinence des correctifs apportés. 3.5 Attelage correct de l'équipement. 3.6 Préoccupation constante de la santé et la sécurité du travail et de la protection de l'environnement.

CODE : 0144	
4 Effectuer les opérations de récolte.	4.1 Respect des techniques de cueillette des produits. 4.2 Conditionnement correct des produits. 4.3 Disposition correcte des produits. 4.4 Vérification constante du fonctionnement de l'équipement. 4.5 Respect de la réglementation sur la santé et la sécurité du travail et sur la protection de l'environnement.
5 Évaluer la qualité du travail effectué.	5.1 Prise des mesures appropriées. 5.2 Interprétation correcte des résultats. 5.3 Détermination juste des correctifs à apporter, le cas échéant.
6 Consigner l'information dans les registres.	6.1 Précision de l'information. 6.2 Exhaustivité de l'information. 6.3 Registres dûment remplis.

CODE : 0145	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Optimiser l'utilisation d'un parc de machinerie et d'équipement agricole. Éléments de la compétence 1 Évaluer la situation du parc de machinerie et d'équipement. 2 Déterminer les besoins de l'entreprise en matière de machinerie et d'équipement agricole. 3 Choisir la machinerie et l'équipement agricole requis pour les opérations courantes. 4 Choisir les modes de dotation.	Contexte de réalisation - À partir du plan de développement de l'entreprise agricole. - À partir d'une situation de travail impliquant l'utilisation de machinerie et d'équipement agricole. - À l'aide de documents de référence. - Avec l'aide de personnes-ressources. - À l'aide d'un ordinateur et de logiciels appropriés. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans les registres d'entretien et de réparation et dans les manuels des fabricants. 1.2 Vérification appropriée de l'état de la machinerie et de l'équipement. 1.3 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Collecte de l'information appropriée. 2.2 Traitement correct de l'information. 2.3 Détermination juste des besoins. 3.1 Prise en considération des exigences propres aux opérations courantes. 3.2 Choix des critères appropriés. 3.3 Mesure exacte de chaque critère. 3.4 Choix judicieux de la machinerie et de l'équipement. 4.1 Prise en considération des exigences propres à chaque mode de dotation. 4.2 Choix des critères appropriés. 4.3 Mesure exacte de chaque critère. 4.4 Choix judicieux des modes de dotation.

CODE : 0146	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Faire l'administration courante d'une entreprise agricole. Éléments de la compétence 1 Tenir la comptabilité de l'entreprise. 2 Effectuer les transactions financières courantes. 3 Préparer la paie. 4 Assurer le contrôle des approvisionnements.	Contexte de réalisation - À partir d'une situation de travail impliquant l'exécution des tâches administratives courantes. - À partir des pièces comptables de l'entreprise. - À l'aide d'un ordinateur et de logiciels comptables et financiers. - Avec l'aide des registres comptables de l'entreprise. - À l'aide de documents de référence. - À l'aide des lois et règlements en vigueur. Critères de performance 1.1 Classement correct de l'information en conformité avec le système comptable établi. 1.2 Tenue de livres conforme aux principes comptables. 1.3 Utilisation correcte de logiciel comptable et financier. 1.4 Présentation correcte des états financiers en conformité avec les principes comptables. 2.1 Respect des modalités de paiement des achats. 2.2 Utilisation judicieuse du crédit à court terme. 2.3 Utilisation judicieuse de la petite caisse et des états de compte. 3.1 Tenue correcte des registres de paie. 3.2 Préparation de la paie conformément aux règles gouvernementales. 4.1 Choix judicieux des mesures de contrôle. 4.2 Évaluation exacte des approvisionnements. 4.3 Pertinence des correctifs apportés.

CODE : 0146	
5 Contrôler les résultats d'exploitation en fonction des prévisions budgétaires.	5.1 Évaluation précise des résultats obtenus. 5.2 Calcul exact des écarts entre les résultats obtenus et les résultats attendus. 5.3 Pertinence des correctifs apportés. 5.4 Utilisation correcte d'un logiciel comptable et financier.

CODE : 0147	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer les programmes de production animale. Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état actuel du troupeau. 2 Déterminer des objectifs relatifs à l'alimentation, aux soins d'hygiène et de santé et à l'amélioration du troupeau. 3 Choisir les stratégies d'alimentation, de soins d'hygiène et de santé et d'amélioration du troupeau. 4 Structurer les programmes.	Contexte de réalisation - À partir du plan de développement de l'entreprise agricole. - À partir d'une situation de travail impliquant l'application de divers programmes de production animale. - À l'aide d'un ordinateur et de logiciels appropriés. - À l'aide de registres. - À l'aide de guides techniques. - Avec l'aide des personnes-ressources. - À l'aide de codes de pratique existants. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans les programmes de production animale et dans les registres. 1.2 Observation minutieuse de l'état du troupeau. 1.3 Analyse détaillée de l'information. 1.4 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Présence d'objectifs prioritaires. 2.2 Réalisme des objectifs retenus. 2.3 Cohérence entre les objectifs retenus et la situation actuelle. 3.1 Choix des stratégies appropriées. 4.1 Choix des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs retenus. 4.2 Détermination précise des activités à réaliser. 4.3 Logique de la séquence des activités. 4.4 Réalisme de l'échéancier. 4.5 Détermination des mesures de suivi et de contrôle appropriées. 4.6 Estimation réaliste des coûts.

CODE : 0147

5 Valider les programmes.

- 5.1 Vérification de la cohérence entre les moyens et les objectifs des programmes et la planification stratégique de l'entreprise.
- 5.2 Vérification de la conformité des programmes aux codes de pratique et aux règlements existants.
- 5.3 Pertinence des correctifs à apporter, le cas échéant.

CODE : 0148	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer un plan agroenvironnemental de fertilisation.	Contexte de réalisation – À partir du plan de développement de l'entreprise agricole. – À partir d'une situation de travail impliquant l'existence ou l'obligation de concevoir un plan agroenvironnemental de fertilisation. – À l'aide des lois et des règlements sur la protection de l'environnement. – À l'aide du programme de cultures de l'entreprise. – À l'aide de documents de référence. – Avec l'aide de personnes-ressources du milieu. – À l'aide d'un ordinateur et de logiciels appropriés.
Éléments de la compétence 1 Évaluer la situation agroenvironnementale de l'entreprise. 2 Déterminer les objectifs agroenvironnementaux de l'entreprise. 3 Choisir les stratégies agroenvironnementales.	Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme de cultures. 1.2 Analyse détaillée de l'information. 1.3 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Présence d'objectifs prioritaires. 2.2 Réalisme des objectifs retenus. 2.3 Cohérence entre les objectifs retenus et la situation actuelle. 3.1 Détermination d'un système approprié de rotation des cultures. 3.2 Détermination de stratégies appropriées de gestion des fumiers et de fertilisation minérale. 3.3 Détermination de stratégies appropriées de gestion des sols et de l'eau.

CODE : 0148	
4 Structurer le plan agroenvironnemental.	4.1 Choix judicieux des ressources nécessaires. 4.2 Logique de la séquence d'exécution des travaux. 4.3 Réalisme de l'échéancier. 4.4 Choix des mesures de suivi et de contrôle appropriées. 4.5 Estimation réaliste des coûts.
5 Valider le plan.	5.1 Vérification de la conformité du plan à la réglementation. 5.2 Vérification de la cohérence des moyens et des objectifs du plan par rapport à la planification stratégique de l'entreprise. 5.3 Pertinence des correctifs à apporter, le cas échéant.

CODE : 0149	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer un programme de cultures.	Contexte de réalisation - À partir du plan de développement de l'entreprise agricole. - À partir d'une situation de travail impliquant un programme de cultures. - À l'aide du plan agroenvironnemental de fertilisation. - À l'aide des registres des champs. - À l'aide de documents de référence. - À l'aide d'un ordinateur et des logiciels appropriés. - À l'aide des lois et règlements sur la protection de l'environnement. - Avec l'aide des personnes-ressources du milieu.
Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état actuel des champs. 2 Déterminer les objectifs de production. 3 Choisir les stratégies de production.	Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans le programme de cultures et les registres des champs. 1.2 Observation minutieuse de l'état des champs. 1.3 Analyse détaillée de l'information. 1.4 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Présence des objectifs prioritaires. 2.2 Réalisme des objectifs. 2.3 Cohérence entre les objectifs et la situation. 3.1 Choix judicieux des espèces et des variétés culturales. 3.2 Justesse du plan de rotation des cultures. 3.3 Justesse du plan d'implantation. 3.4 Justesse du plan de fertilisation et d'amendement. 3.5 Justesse du plan d'entretien et de protection. 3.6 Justesse du plan de récolte.

CODE : 0149	
4 Structurer le programme de culture.	4.1 Choix judicieux des ressources nécessaires. 4.2 Détermination précise des activités. 4.3 Logique de la séquence des activités. 4.4 Réalisme de l'échéancier. 4.5 Choix des mesures de suivi et de contrôle appropriées. 4.6 Estimation réaliste des coûts.
5 Valider le programme de cultures.	5.1 Vérification de la cohérence entre les moyens et les objectifs du programme de cultures et le plan de développement. 5.2 Vérification de la conformité du programme aux lois et règlements existants. 5.3 Pertinence des correctifs à apporter, le cas échéant.

CODE : 014A	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Gérer l'organisation du travail d'une entreprise agricole. Éléments de la compétence 1 Évaluer l'organisation du travail. 2 Déterminer les objectifs relatifs à la communication interpersonnelle et à la supervision du personnel. 3 Déterminer des approches favorisant la communication interpersonnelle.	Contexte de réalisation – À partir d'une situation de travail impliquant la gestion de l'organisation du travail du personnel et de contractuels et la dynamique des relations interpersonnelles. – À l'aide des politiques de l'entreprise. – À l'aide des lois et règlements régissant les conditions de travail. – À l'aide des registres de travail. Critères de performance 1.1 Connaissance appropriée des différentes méthodes et techniques de planification du travail. 1.2 Collecte de l'information pertinente. 1.3 Observation minutieuse de la dynamique des relations interpersonnelles. 1.4 Analyse détaillée de l'information. 1.5 Utilisation de tact et de discrétion. 1.6 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Présence des objectifs prioritaires. 2.2 Réalisme des objectifs. 2.3 Cohérence entre les objectifs et la situation observée. 3.1 Prise en considération de sa contribution dans l'entreprise. 3.2 Choix judicieux d'une approche favorisant une meilleure connaissance de soi et de son influence sur les autres. 3.3 Choix judicieux d'une approche favorisant la satisfaction des besoins des individus impliqués.

CODE : 014A	
4 Choisir les stratégies relatives à la supervision du personnel.	4.1 Choix judicieux d'une stratégie d'embauche ou d'une alternative à l'embauche, le cas échéant. 4.2 Choix judicieux d'une stratégie de supervision et de motivation du personnel. 4.3 Choix judicieux d'une approche de gestion des conflits. 4.4 Choix judicieux d'une stratégie de formation du personnel. 4.5 Respect de la réglementation régissant les conditions de travail.
5 Mettre en application les approches de communication interpersonnelle.	5.1 Détermination juste de ses capacités personnelles et de son influence sur les autres. 5.2 Utilisation correcte d'une approche favorisant la communication interpersonnelle.
6 Appliquer les stratégies relatives à la supervision du personnel.	6.1 Choix judicieux du personnel ou de moyens alternatifs à l'embauche, le cas échéant. 6.2 Justesse du contrat de travail. 6.3 Utilisation correcte de méthodes et de techniques appropriées de planification et de suivi du travail. 6.4 Répartition appropriée des tâches et des opérations. 6.5 Utilisation correcte d'une approche de motivation du personnel. 6.6 Utilisation correcte d'une approche de gestion des conflits. 6.7 Justesse des résultats de l'évaluation du personnel. 6.8 Évaluation juste des compétences acquises par la formation. 6.9 Respect des politiques de l'entreprise. 6.10 Respect de la réglementation régissant les conditions de travail.
7 Évaluer les résultats des actions entreprises.	7.1 Pertinence des critères d'évaluation. 7.2 Mesure exacte de chaque critère. 7.3 Justesse du jugement. 7.4 Pertinence des correctifs apportés, le cas échéant.

CODE : 014A	
8 Consigner l'information dans les registres.	8.1 Précision de l'information. 8.2 Exhaustivité de l'information. 8.3 Registres dûment remplis.

CODE : 014B	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Planifier l'aménagement de bâtiments agricoles, d'une cour de ferme et d'un fonds de terre. Éléments de la compétence 1 Évaluer la situation de l'entreprise. 2 Déterminer les besoins de l'entreprise. 3 Choisir les plans d'aménagement et de construction. 4 Vérifier les plans.	Contexte de réalisation – À partir du plan de développement de l'entreprise agricole. – À partir d'une situation impliquant un aménagement. – À l'aide de modèles existants et opérationnels. – À l'aide des lois et des règlements sur l'aménagement et la construction. – À l'aide de documents de référence. – Avec l'aide de personnes-ressources du milieu. – À l'aide d'un ordinateur et de logiciels appropriés. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans les modèles existants. 1.2 Observation minutieuse de l'état des bâtiments, de la cour de ferme et du fonds de terre. 1.3 Analyse détaillée de l'information. 1.4 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Collecte de l'information appropriée. 2.2 Traitement correct de l'information. 2.3 Justesse des besoins estimés. 2.4 Cohérence avec les objectifs de l'entreprise. 3.1 Choix judicieux de plans de bâtiments et d'une cour de ferme. 3.2 Choix judicieux d'un plan d'aménagement du fonds de terre. 4.1 Vérification de la conformité des plans aux lois et règlements en vigueur. 4.2 Vérification de la cohérence des plans par rapport à la planification stratégique de l'entreprise.

CODE : 014B	
5 Planifier l'exécution des travaux.	5.1 Respect des activités prévues dans les plans et devis. 5.2 Choix judicieux des ressources. 5.3 Réalisme de l'échéancier. 5.4 Choix des mesures de suivi et de contrôle appropriées.

CODE : 014C	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Faire la mise en marché de produits ou de services d'une entreprise agricole. Éléments de la compétence 1 Évaluer la situation de mise en marché de l'entreprise. 2 Déterminer les besoins annuels de mise en marché de l'entreprise. 3 Choisir les stratégies de mise en marché. 4 Appliquer les stratégies de mise en marché retenues.	Contexte de réalisation – À partir du plan de développement de l'entreprise agricole. – À partir d'une situation de travail impliquant la mise en marché de produits ou de services. – À l'aide des lois et des règlements régissant la mise en marché de produits ou de services agricoles. – À l'aide de documents de référence. – Avec l'aide de personnes-ressources du milieu. Critères de performance 1.1 Collecte de l'information pertinente. 1.2 Analyse détaillée de l'information. 1.3 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Collecte de l'information appropriée. 2.2 Traitement correct de l'information. 2.3 Détermination juste des besoins. 3.1 Réalisme de l'estimation des besoins de la clientèle. 3.2 Réalisme de l'estimation des prix. 3.3 Choix judicieux des périodes de vente. 3.4 Choix judicieux des canaux de distribution. 3.5 Choix judicieux des moyens de promotion. 4.1 Négociation appropriée des conditions de vente. 4.2 Formulation correcte du contrat de vente. 4.3 Choix judicieux du matériel et de l'équipement. 4.4 Logique du calendrier de vente. 4.5 Détermination de la main-d'œuvre nécessaire. 4.6 Préparation correcte des produits. 4.7 Respect du contrat.

CODE : 014C	
5 Évaluer les résultats des actions entreprises.	5.1 Pertinence des critères d'évaluation. 5.2 Mesure exacte de chaque critère. 5.3 Justesse du jugement. 5.4 Pertinence des correctifs apportés, le cas échéant.
6 Consigner l'information dans les registres de vente.	6.1 Précision de l'information. 6.2 Exhaustivité de l'information. 6.3 Registres dûment remplis.

CODE : 014D	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer le modèle de fonctionnement d'une entreprise agricole. Éléments de la compétence 1 Évaluer le fonctionnement actuel de l'entreprise. 2 Déterminer les objectifs de fonctionnement de l'entreprise. 3 Choisir les éléments d'un modèle de fonctionnement adapté à l'entreprise. 4 Structurer le modèle de fonctionnement de l'entreprise.	Contexte de réalisation - À partir du plan de développement de l'entreprise agricole. - À partir d'une situation de travail impliquant le démarrage ou la réorganisation d'une entreprise agricole. - À l'aide des lois et règlements en vigueur. - À l'aide de documents de référence. - Avec l'aide de personnes-ressources. Critères de performance 1.1 Prise en considération de l'information contenue dans les registres, programmes et procédures et règlements de l'entreprise. 1.2 Analyse détaillée du fonctionnement. 1.3 Justesse des résultats de l'évaluation. 2.1 Présence d'objectifs prioritaires. 2.2 Réalisme des objectifs retenus. 2.3 Cohérence entre les objectifs retenus et la situation actuelle. 3.1 Choix judicieux de la forme juridique. 3.2 Choix judicieux des politiques d'exploitation. 3.3 Choix judicieux des programmes de production. 3.4 Choix judicieux des registres. 3.5 Choix judicieux de la stratégie fiscale. 3.6 Choix judicieux du système informatique. 3.7 Choix judicieux des assurances nécessaires. 3.8 Choix judicieux du type d'états financiers. 4.1 Choix judicieux des ressources nécessaires. 4.2 Logique de la séquence d'exécution des activités. 4.3 Réalisme de l'échéancier des activités. 4.4 Choix des mesures de suivi et de contrôle appropriées. 4.5 Estimation réaliste des coûts.

CODE : 014D	
5 Valider le modèle de fonctionnement de l'entreprise.	5.1 Vérification de la conformité du modèle aux lois et règlements existants. 5.2 Vérification de la cohérence du modèle par rapport à la planification stratégique de l'entreprise. 5.3 Pertinence des correctifs à apporter, le cas échéant.

CODE : 014E	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Planifier le développement d'une entreprise agricole. Éléments de la compétence 1 Définir ses besoins et ses objectifs personnels. 2 Définir la mission de l'entreprise. 3 Évaluer la situation de l'entreprise. 4 Préciser les objectifs de développement de l'entreprise. 5 Choisir des stratégies d'intervention.	Contexte de réalisation – En collaboration avec les autres membres de l'entreprise agricole. – À partir d'une situation de travail impliquant le démarrage ou la réorganisation d'une entreprise agricole. – À l'aide des programmes et des registres comptables de l'entreprise. – À l'aide des données de l'environnement externe de l'entreprise. – À l'aide des lois et règlements en vigueur. – À l'aide de documents de référence. – Avec l'aide de personnes-ressources. – À l'aide d'un ordinateur et de logiciels appropriés. Critères de performance 1.1 Présence des objectifs personnels prioritaires. 1.2 Réalisme des objectifs personnels retenus. 2.1 Description précise de la mission de l'entreprise. 2.2 Concordance de la mission de l'entreprise avec les objectifs personnels. 3.1 Collecte de l'information appropriée. 3.2 Analyse détaillée de l'information. 3.3 Justesse des résultats de l'évaluation. 4.1 Présence des objectifs prioritaires. 4.2 Réalisme des objectifs. 4.3 Cohérence entre les objectifs et la situation. 5.1 Choix judicieux des stratégies d'intervention.

CODE : 014E	
6 Structurer le plan de développement.	6.1 Détermination précise des activités d'intervention. 6.2 Choix judicieux des ressources nécessaires. 6.3 Logique de la séquence des activités. 6.4 Réalisme de l'échéancier des activités. 6.5 Justesse des budgets. 6.6 Choix des mesures de suivi et de contrôle appropriées.
7 Valider le plan.	7.1 Vérification de la conformité du plan avec les objectifs de l'entreprise. 7.2 Pertinence des correctifs à apporter, le cas échéant.

INTENTIONS ÉDUCATIVES EN FORMATION GÉNÉRALE

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE ET FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

Français, langue d'enseignement et littérature

Par l'enseignement de la littérature, la formation générale en français a pour objet autant d'élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel que d'améliorer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. De plus, cette formation vise à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel. Enfin, elle est conçue en vue d'une meilleure intégration sociale de l'individu qui peut, ainsi, mieux se situer par rapport à son milieu culturel et mieux s'exprimer oralement et par écrit.

Principes

- 1) La fréquentation constante de la littérature permet d'établir des liens entre des œuvres, des époques et des idées. Elle permet aussi à l'étudiant ou l'étudiante de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. Elle lui permet enfin de favoriser le développement d'habitudes de lecture et une plus grande ouverture à la culture. L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux par ensemble de la formation générale commune, permet d'atteindre ces objectifs.
- 2) Les œuvres et les textes littéraires choisis respectent les caractéristiques suivantes : ils ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française; ils appartiennent à des époques différentes; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires (poésie, théâtre, discours narratif, essai) qui se trouvent répartis dans les trois ensembles de la formation générale commune et chacun des ensembles doit toucher à au moins deux genres différents. Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise. Les œuvres additionnelles et un certain nombre des textes littéraires choisis peuvent être des traductions d'œuvres ou de textes appartenant aux littératures étrangères.
- 3) La pratique régulière de la lecture et de l'écriture procure à l'étudiant ou à l'étudiante une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression. De même, le souci de la maîtrise de la langue amène progressivement l'étudiant ou l'étudiante, d'un ensemble à l'autre, à mieux reconnaître et à mieux corriger ses erreurs.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, pourra rendre compte que :

- sur le plan des acquis cognitifs, il ou elle sera capable :
 - d'analyser, d'expliquer et d'apprécier des textes littéraires, ainsi que d'autres types de discours, et d'en rendre compte par écrit de façon cohérente, organisée et dans une langue correcte;
 - de reconnaître des procédés littéraires et langagiers et d'en apprécier la contribution dans le projet d'un texte;
 - de reconnaître et d'analyser les particularités d'une situation de communication et d'y adapter son discours, que ce soit oralement ou par écrit;
 - d'organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention;

- de porter un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue.
- sur le plan des acquis culturels, il ou elle sera capable :
 - de reconnaître des représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques;
 - d'apprécier les représentations du monde qu'offrent les textes littéraires et de se situer par rapport à elles;
 - de préciser les éléments majeurs de l'héritage culturel vivant et d'en saisir les résonances dans le monde actuel;
 - de reconnaître en quoi la littérature peut être un outil de compréhension du monde.

Séquence des objectifs et des standards

La formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, qui comprend quatre ensembles, tient compte de la coordination nécessaire entre les objectifs de la cinquième secondaire et ceux du collégial.

Les trois ensembles dans la composante de formation générale commune à tous les programmes sont expressément conçus en une séquence présentant une logique pédagogique graduée : de l'analyse à l'explication et de l'explication à la critique. Le respect de cette séquence est garant de la progression des apprentissages.

Dans ces trois ensembles, la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences intellectuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des œuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer les œuvres et les textes en question dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations. Cette étude s'exprime dans la rédaction de commentaires et d'analyses de textes littéraires et de dissertations explicatives ou critiques.

L'ensemble dans la composante de formation générale propre aux programmes a été conçu de manière à s'ouvrir aux différents champs d'études. L'accent est mis sur la communication écrite et orale et le but ultime est l'acquisition d'habiletés transférables, notamment dans des situations particulières de communication liées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.

Philosophie

L'enseignement de la philosophie a pour objet la formation de la personne pour elle-même et en tant que citoyen ou citoyenne ayant un rôle politique, social et professionnel à jouer. Il forme à la réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent les êtres humains dans leur quête de sens ou de vérité.

Principes

- 1) La philosophie participe en Occident d'une culture qui se donne pour point d'appui la raison dans l'étude des questions fondamentales. En conséquence, la formation en philosophie permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux apports de la méthode et de la réflexion philosophiques pour la construction de sa pensée et la direction de son action. À cette fin, elle permet de lui transmettre des connaissances sur les œuvres et la pensée de certains philosophes et elle l'aide à acquérir et à développer les capacités nécessaires à la conduite rigoureuse de la raison.
- 2) L'esprit de libre examen que propose la philosophie conduit l'étudiant ou l'étudiante au questionnement et à l'exercice du jugement critique; cela l'habitue à revenir sur sa façon de penser afin d'en considérer le bien-fondé. En conséquence, la formation en philosophie rend l'étudiant ou l'étudiante apte à interroger les évidences et à nuancer sa réflexion.
- 3) La philosophie tend vers des réponses universelles. En conséquence, la formation en philosophie permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'acquérir et de développer l'aptitude à la pensée abstraite.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en philosophie pourra rendre compte que :

- sur le plan théorique, il ou elle connaît :
 - des éléments majeurs de l'héritage vivant de la culture philosophique;
 - différentes formes de rationalité à l'œuvre dans les discours sur la réalité et leur situation dans l'histoire de l'Occident;
 - des concepts clés, des principes et des théories à l'aide desquels des conceptions philosophiques permettent de définir l'être humain;
 - des outils conceptuels et théoriques nécessaires à la réflexion sur des problèmes éthiques;
 - les règles de base du discours et de l'argumentation philosophiques;
- sur le plan des habiletés, il ou elle est apte :
 - à questionner, à conceptualiser, à analyser, à synthétiser, à raisonner, à argumenter, à juger;
 - à comparer des idées pour élaborer sa pensée;
 - à formuler des jugements critiques en tenant compte de principes généralisables;
 - à utiliser les connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome;
 - à appliquer ses connaissances et ses jugements théoriques à l'analyse de situations et à l'action;
 - à poursuivre une discussion de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de base de la logique et de l'argumentation;
- sur le plan des attitudes, il ou elle :
 - valorise la raison et le dialogue pour analyser toute question;
 - reconnaît la nécessité de la réflexion critique;
 - a conscience de l'importance des idées et de leur histoire;
 - situe sa réflexion sur le plan de l'universel;
 - fait preuve d'ouverture par rapport à des façons de penser différentes de la sienne;
 - perçoit la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle;
 - reconnaît sa responsabilité en tant que personne et à titre de citoyen ou de citoyenne

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en philosophie sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité de manière à ce que les acquis théoriques et pratiques liés au premier ensemble soient réinvestis dans les deux ensembles suivants.

Le premier ensemble porte sur l'apprentissage de la démarche philosophique dans le cadre de l'avènement et du développement de la rationalité occidentale. La rationalité grecque s'étant grandement développée à travers la pratique du questionnement et de l'argumentation, l'étude de la pensée gréco-latine est mise au service des objectifs d'acquisition personnelle d'une habileté à questionner et à argumenter. L'étudiant ou l'étudiante prend ainsi connaissance de la façon dont des penseurs traitent philosophiquement d'une question et se livre personnellement à cet exercice en élaborant une argumentation philosophique. L'analyse de texte et la rédaction d'un texte argumentatif sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le deuxième ensemble permet d'allier les acquis de la démarche philosophique à l'élaboration de problématiques reliées à des conceptions de l'être humain, ce qui aura une incidence sur la compréhension et l'application des théories éthiques et politiques. L'étudiant ou l'étudiante prend connaissance des concepts clés et des principes à l'aide desquels des conceptions modernes et contemporaines permettent de définir l'être humain et s'ouvre à l'importance de ces dernières au sein de la culture occidentale. Il ou elle les analyse, les commente et les compare à propos de certains thèmes ou problématiques afin de s'en faire une représentation cohérente. Le commentaire critique et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le troisième ensemble vise à ce que l'on amène l'étudiant ou l'étudiante à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques. Il ou elle prend connaissance de différentes théories éthiques et politiques et les applique à des situations contemporaines relevant de la vie personnelle, sociale et politique. L'analyse de problématiques actuelles, concernant le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante, et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Les trois ensembles en philosophie contribuent à la transmission de la culture comme héritage de civilisation, au développement de la pensée rationnelle, à l'élaboration d'une conception éclairée de l'être humain et à la consolidation d'une éthique personnelle et sociale. Ils ont pour objet subsidiaire de permettre de développer l'aptitude à la lecture et à l'écriture. En ce sens, un accent est mis dans chaque ensemble sur la fréquentation d'une œuvre dans son intégralité ou sur l'analyse d'extraits majeurs, ainsi que sur la production écrite.

Anglais, langue seconde

La formation générale en anglais, langue seconde, a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Appelé à communiquer dans un monde où la connaissance de l'anglais a une grande importance, l'étudiant ou l'étudiante devra acquérir au collégial des habiletés de communication pratiques ayant trait à des situations de travail ou à des études supérieures.

Principes

- 1) La formation générale en anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'atteindre un niveau de compréhension de cette langue qui va au-delà de données strictement factuelles, de communiquer avec aisance dans des situations variées dont le degré de complexité correspond à celui que l'on rencontre habituellement à l'ordre d'enseignement collégial, de s'exprimer avec plus de précision et de développer l'habileté de s'autocorriger.
- 2) La formation générale en anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'intégrer progressivement certains éléments de la culture anglophone et de s'ouvrir davantage au monde.
- 3) Puisqu'elle fait partie intégrante de sa formation générale, l'étude de l'anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer son esprit critique et de structurer sa pensée tout en lui faisant prendre davantage conscience des mécanismes et des moyens d'expression particuliers à cette langue aussi bien qu'à sa langue d'enseignement.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en anglais, langue seconde, pourra, selon son niveau de compétence, démontrer :

- sur le plan des connaissances, qu'il ou elle :
 - connaît le vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
 - connaît différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
 - connaît la structure et la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail;
 - connaît différents ouvrages de références rédigés en anglais;
 - connaît des éléments de la culture du monde anglophone;
- sur le plan des habiletés, qu'il ou elle peut :
 - communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise;
 - communiquer de façon structurée dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail;
 - obtenir et utiliser de l'information pertinente provenant d'ouvrages rédigés en langue anglaise;
 - établir des rapports sociaux et professionnels en anglais;
 - accéder à la culture anglophone;
 - intégrer dans une communication en anglais les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes, qu'il ou elle :
 - a conscience de la contribution de l'anglais dans son domaine;
 - a conscience de différents aspects de la culture anglophone.

Séquence des objectifs et des standards

Pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des étudiants et des étudiantes du collégial, les ensembles en anglais, langue seconde, sont répartis selon quatre niveaux. Pour chaque niveau, les deux ensembles sont conçus en séquence de façon à ce que les acquis liés au premier ensemble demeurent implicites dans les standards du deuxième ensemble.

Le premier ensemble, celui de la formation générale commune à tous les programmes d'études, a pour objet le passage à un niveau supérieur de maîtrise de la langue anglaise en proposant une variété de thèmes et de situations qui demandent une compréhension plus profonde que celle qui est exigée à l'ordre d'enseignement secondaire et qui conduisent à des communications impliquant un enrichissement du vocabulaire et une plus grande précision grammaticale.

Le deuxième ensemble, celui de la formation propre aux programmes, porte sur la consolidation de la compétence acquise en formation générale commune tout en l'enrichissant d'éléments particuliers correspondant au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. De plus, cet ensemble favorise chez l'étudiant ou l'étudiante la clarté de l'expression et l'aisance de la communication dans des tâches pratiques appropriées.

Éducation physique

L'enseignement de l'éducation physique a pour objet, dans la formation de l'étudiant ou de l'étudiante, le développement de la personne pour elle-même ainsi que l'adoption de comportements responsables en matière de santé et de mieux-être.

Principes

- 1) L'éducation physique permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante à une pratique de l'activité physique inscrite dans une prise en charge de sa santé. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet de s'approprier des concepts et des connaissances issus des recherches et de les appliquer méthodiquement à des activités physiques susceptibles de l'amener à adopter des comportements correspondant à de saines habitudes de vie.
- 2) L'éducation physique permet d'augmenter, chez l'étudiant ou l'étudiante, la motivation et la persévérance à pratiquer une activité physique, par une amélioration de son efficacité. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'appliquer une démarche d'apprentissage en vue d'améliorer ses aptitudes (habiletés et attitudes) à pratiquer une activité physique, et de prendre conscience des facteurs ayant contribué à augmenter sa motivation et sa persévérance.
- 3) L'éducation physique contribue à rendre l'étudiant ou l'étudiante responsable de la prise en charge de sa santé par le maintien ou l'amélioration de sa condition physique et la pratique raisonnable de l'activité physique. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'harmoniser la pratique efficace de l'activité physique avec les facteurs favorisant la santé.
- 4) L'éducation physique permet de sensibiliser l'étudiant ou l'étudiante à la pertinence de diffuser dans son milieu les connaissances et les comportements acquis. À cette fin, par l'entremise des plaisirs retirés et du mieux-être ressenti dans les activités d'apprentissage, l'étudiant ou l'étudiante acquiert la motivation nécessaire pour inciter les autres à la pratique régulière de l'activité physique et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en éducation physique pourra rendre compte :

- sur le plan théorique, qu'il ou elle connaît :
 - les liens entre l'activité physique, les habitudes de vie et la santé par le recours à des données issues des recherches scientifiques;
 - les principes issus de ces recherches pour améliorer ou maintenir sa condition physique;
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités pouvant optimiser sa santé;
 - les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
 - une méthode de formulation d'objectifs;
 - les facteurs facilitant la pratique durable d'activités physiques.
- sur le plan des habiletés, qu'il ou elle est capable :
 - de choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses capacités et de ses besoins;
 - d'établir des relations entre les habitudes de vie et la santé;
 - d'appliquer les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
 - de formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et situés dans le temps ;
 - de raffiner la maîtrise de techniques, de tactiques et de stratégies de base associées aux activités sportives, d'expression ou de plein air;
 - d'utiliser ses ressources de créativité et de communication, notamment dans le contexte d'activités physiques impliquant la relation à autrui;
 - d'évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès faits dans la pratique d'activités physiques;
 - de maintenir ou d'augmenter de façon personnelle et autonome son niveau de pratique de l'activité physique ainsi que sa condition physique;
 - d'assumer la gestion d'un programme personnel d'activités physiques et des responsabilités dans l'organisation d'activités physiques;
- sur le plan des attitudes, qu'il ou elle peut :
 - percevoir l'importance de prendre en charge sa santé;
 - avoir conscience de la nécessité d'évaluer et de respecter ses capacités et les conditions de réalisation d'une activité physique avant de s'y engager;
 - valoriser, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, la confiance en soi, le contrôle de soi, le respect de l'autre et l'esprit de coopération;
 - respecter l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques;
 - apprécier la valeur esthétique et ludique de l'activité physique;
 - promouvoir une vie active et équilibrée comme valeur sociale.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en éducation physique sont conçus en une séquence d'apprentissage. Les deux premiers sont préalables au troisième.

Le premier ensemble porte sur le rapport entre une bonne santé et la pratique de l'activité physique associée à de saines habitudes de vie. L'étudiant ou l'étudiante doit expérimenter une ou quelques activités physiques et les mettre en relation avec ses capacités, ses besoins, sa motivation, ses habitudes de vie et les connaissances en matière de prévention, de manière à faire un choix pertinent et justifié d'activités physiques.

Le deuxième ensemble concerne le processus d'amélioration de l'efficacité par l'intermédiaire d'une démarche par objectifs et ce, dans le contexte d'une activité sportive, d'expression ou de plein air. Dans ce cadre, l'étudiant ou l'étudiante doit faire un relevé initial et évaluer ses habiletés et ses attitudes dans la pratique d'une activité physique, se fixer des objectifs et interpréter les progrès faits afin de s'améliorer.

Le troisième ensemble vise à amener l'étudiant ou l'étudiante à intégrer la pratique de l'activité physique à son mode de vie, notamment par une meilleure gestion des facteurs facilitant cette intégration. Pendant les heures-contact, l'étudiant ou l'étudiante applique les acquis des deux premiers ensembles par une pratique efficace de l'activité physique dans une perspective de santé, d'une part, et par la conception, l'exécution et l'évaluation d'un programme personnel d'activités physiques qu'il ou elle a l'occasion de pratiquer et de valider sous la supervision de son professeur ou de sa professeure, d'autre part. De plus, les heures allouées au travail personnel permettent à l'étudiant ou à l'étudiante d'achever l'exécution de son programme personnel.

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

Sciences humaines

Dans le domaine des sciences humaines, les deux ensembles d'objectifs et de standards visent à familiariser l'étudiant ou l'étudiante avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine.

Le premier ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage de sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante de percevoir l'apport d'une ou de plusieurs sciences humaines au regard des grands enjeux contemporains : les objets d'étude des sciences humaines, la contribution des sciences humaines dans la compréhension des enjeux contemporains, les questions futures auxquelles les sciences humaines seront confrontées.

Le deuxième ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage de sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante d'analyser, de façon rigoureuse, l'un des grands problèmes de notre temps, selon une ou des approches particulières aux sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Dans le domaine de la culture scientifique et technologique, l'intention éducative est de présenter la science et la technologie comme approche spécifique du réel, dans une perspective de familiarisation avec

ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, principalement l'expérimentation d'outils méthodologiques et l'étude de l'évolution, des défis et des répercussions des découvertes scientifiques et technologiques.

Le premier ensemble met l'accent sur la nature générale et la portée de la science et de la technologie.

Le deuxième ensemble propose l'expérimentation de l'approche scientifique.

Langue moderne

Les trois ensembles d'objectifs et de standards en langue moderne permettent d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui parlent cette langue.

Certaines langues modernes utilisent différentes structures et différents systèmes d'écriture. Les trois ensembles ont été élaborés en tenant compte de cette réalité. Le degré d'acquisition de la compétence varie donc selon que ces langues sont plus ou moins éloignées de notre propre structure de langue ou système de pensée. De plus, la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent une langue moderne ne fait pas l'objet d'un élément de compétence, puisque l'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture.

Langage mathématique et informatique

Dans le domaine du langage mathématique et informatique, les deux ensembles d'objectifs et de standards s'appuient sur l'intention éducative de développer la culture mathématique ou informatique.

L'intention éducative poursuivie par le premier ensemble est d'amener l'étudiant ou l'étudiante à considérer la place, le rôle et l'évolution de ces savoirs et de ces outils dans notre société et à caractériser leurs différents usages. Il s'agit d'une formation générale sur le langage mathématique ou sur l'informatique, et non d'une formation spécialisée.

Le deuxième ensemble vise la compréhension et l'utilisation du langage mathématique ou de l'informatique à des fins d'usage courant. Cette intention renvoie notamment aux concepts, aux outils et aux utilisations générales du langage mathématique ou de l'informatique dans la vie quotidienne.

Le niveau de généralité apporté aux objectifs et aux standards des ensembles du domaine du langage mathématique et informatique permet la définition de plusieurs activités d'apprentissage pouvant favoriser le développement d'une compétence axée sur la mathématique ou sur l'informatique, ou encore sur une combinaison des deux champs de connaissances.

Art et esthétique

En art et esthétique, l'intention éducative est de fournir à l'étudiant ou à l'étudiante une culture générale en explorant diverses formes d'art, dans un ou dans quelques champs artistiques. Par la fréquentation d'œuvres ou par l'expérimentation d'un médium artistique, cette formation de base vise le développement d'une sensibilité esthétique. De plus, elle vise l'apprentissage des éléments fondamentaux du langage artistique et elle habilite à faire des liens entre les éléments de ce langage.

Dans le contexte du premier ensemble, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres issues de la culture contemporaine et d'autres époques, de manière à percevoir la dynamique de l'imaginaire en art et à s'initier à des méthodes d'analyse de la production artistique.

Dans le contexte du deuxième ensemble, l'élève réalise des activités de création ou d'interprétation en utilisant un médium artistique. De plus, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres issues du médium afin d'en reconnaître les principaux modes d'expression.

